



PROJET DE POLE ISAS

2022-2026

INTRODUCTION	2
LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROJET	3
1.1 Un pôle souhaité par l'association gestionnaire.....	3
1.2 Une dynamique globale et articulée pour le projet.....	3
1.3 Consultation et participation des personnes concernées et des professionnels.....	4
1.4 Une commission associative « enfance » dédiée au projet de pôle	5
UN PROJET DE POLE DEDIE AUX POPULATIONS ACCOMPAGNEES.....	6
2.1 Des publics qui évoluent et des spécificités au cœur des orientations du pôle	6
2.2 Des besoins objectivés et à objectiver	12
2.2.1 L'évaluation des besoins au sein du pôle.....	12
2.2.2 Un besoin et un bien communs à tous : la santé	15
UN PROJET DE POLE POUR ADAPTER L'OFFRE	17
3.1 Des autorisations en évolution	17
3.2 La transformation de l'offre au sein du pôle ISAS	18
3.3 Les territoires du pôle.....	19
LE PILOTAGE DU POLE	22
4.1 Fonctionnement et pilotage	22
4.2 La démarche qualité et la politique de bientraitance	25
4.3 Prospective : vers une transition en dispositif intégré	26
LES PRESTATIONS AU SEIN DU POLE	29
5.1 Le PPA : la garantie pour tous d'un parcours accompagné, coordonné, respectueux des droits et des attentes des enfants et familles accompagnés.	29
5.2 Des prestations pour développer la participation dans la vie quotidienne et dans la société.....	31
5.3 Les prestations pour mener une vie d'élève	32
5.4 Les prestations pour préparer la vie d'adulte	33
5.5 Les prestations concernant les droits et les ressources	34
5.6 Les prestations pour la santé, la rééducation et la réadaptation	34
LA BOUSSOLE DU POLE	36
6.1 Récapitulatif des orientations et objectifs stratégiques : la boussole du pôle ...	36
ANNEXES.....	39
ANNEXE 1 : Feuille de route du pôle	40
ANNEXE 2 : Organigramme du pôle ISAS	48
ANNEXE 3 : Glossaire	49

INTRODUCTION

Voilà juste cinq ans, l'association décidait de structurer le secteur enfants-adolescents en créant le pôle ISAS (Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins) afin de tendre vers une organisation plus efficace, plus opérationnelle, plus réactive au bénéfice des missions qui nous sont confiées et des jeunes que nous accompagnons. La note d'orientations et de cadrage du pôle annonçait l'objectif de penser « inclusion » avec une volonté affichée d'associer le droit commun à l'action médicosociale.

Un peu d'eau a coulé sous les ponts depuis, nous avons beaucoup débattu, expérimenté et tenté de définir ce qui serait, pour nous, une approche inclusive.

Un nouveau défi s'ouvre à nous, soutenu par les plus récentes évolutions de politiques publiques ; celui de nous transformer, avec une volonté pour notre secteur, et donc pour notre pôle d'accélérer la transition inclusive au bénéfice de parcours plus souples, individualisés, ne laissant aucun enfant sans solution adaptée. Notre présence sur l'ensemble du territoire de santé nous confère une responsabilité importante. Nous devons aussi admettre que seuls nous ne pouvons répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant accompagné, aussi il nous faudra développer et renforcer les liens avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre de coopérations qui formeront les plateformes de services.

Nous avons comme repère le projet associatif formalisé en 2019 dont nous sommes les relais quotidiens et vecteurs des principes fondateurs comme la prise en compte des spécificités et de la singularité de chacun, la participation essentielle de l'enfant et de sa famille dans la construction de son parcours, la reconnaissance des compétences et du pouvoir d'agir des proches, la valorisation des capacités...

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens fixe quant à lui des objectifs plus opérationnels qui sont aussi nécessaire pour nous permettre d'avancer, de mieux structurer nos actions, mais aussi de mesurer le travail réalisé autant que le chemin qui nous reste à parcourir.

Ce premier projet de pôle qui s'est voulu largement participatif, associant plus de 300 jeunes, parents, professionnels porte avant tout l'ambition que nos actions à venir soient toujours porteuses de sens.

Sans nier les difficultés qui ne manqueront pas de jaloner les cinq années de ce projet, nous avons aussi l'opportunité de modifier notre approche du handicap, de repenser nos modes d'interventions, tenter, expérimenter en appliquant les principes suivants :

- Engager une dynamique inclusive pour tous, progressive et adaptée aux possibilités de chacun, y compris pour les enfants ayant un lourd handicap nécessitant un accompagnement en établissement
- Permettre aux enfants et aux familles engagés dans un parcours individuel inclusif de bénéficier d'allers / retours possibles entre un dispositif inclusif et un établissement ressources et ou de répit
- Envisager et formaliser les conditions de coordination des parcours
- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement du changement pour les enfants, les familles et les professionnels.

Nous aurons besoin de chacun dans la mise en œuvre de ce projet qui sera pour vous, je l'espère un outil repérant.

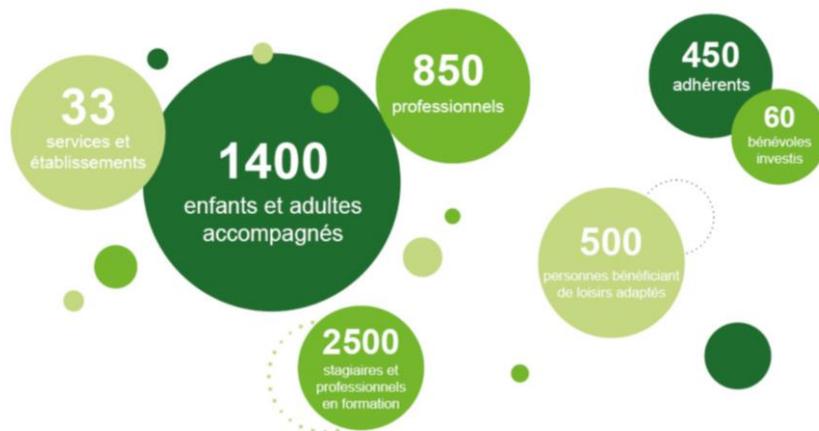
Cédric CARION
Directeur du pôle ISAS

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROJET

1.1 Un pôle souhaité par l'association gestionnaire

L'ADAPEI 49 a été créée le 22 juin 1959, à l'initiative de parents et autres personnes volontaires. L'association accueille et accompagne des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap intellectuel et cognitif, avec ou sans troubles associés, à différentes étapes de leur vie, en fonction de leurs projets et de leurs besoins.

L'association gère aujourd'hui 33 établissements, services ou dispositifs répartis sur le département et organisés en pôles. La diversité des services proposés contribue à la mise en œuvre des parcours des personnes en situation de handicap (et de leurs proches) et s'inscrit pleinement dans la politique de transformation de l'offre médico-sociale pour plus d'inclusion et de meilleures réponses aux besoins.



En 2004 l'association a décidé de rapprocher ses services et établissements par pôles au regard de leurs champs d'activités pour les publics accompagnés. Cette orientation a pour objectif de renforcer la place de l'association, notamment par le développement de certains projets innovants et la contractualisation avec les autorités. Elle permet par ailleurs de favoriser un management cohérent et des coopérations entre établissements. Les pôles « adultes » se sont constitués progressivement et en 2016 l'Association a créé le pôle ISAS, pôle dédié aux enfants et adolescents.

1.2 Une dynamique globale et articulée pour le projet

La démarche d'élaboration du projet de pôle ISAS repose sur l'importance d'un positionnement collectif et articulé concernant les enjeux exprimés par l'association et les politiques publiques. A cet effet elle prend appui sur :

- **Le projet associatif 2019/2023¹** qui pose clairement les **enjeux de l'adaptation de l'offre** pour une meilleure prise en compte des besoins et **plus d'inclusion** ; enjeux qu'il convient de traduire à l'échelle du pôle et notamment en ce qui concerne **la place déterminante des principes liés à l'autodétermination, au pouvoir d'agir et à la place et l'expertise des familles**.

Dans cette perspective, le projet du pôle ISAS a vocation à conforter une politique portée par l'association tout en prenant en considération certaines **spécificités**

¹ <https://www.adapei49.asso.fr/association/projet-associatif>

relevant des **territoires et des partenariats mais aussi de publics accompagnés** compte tenu de l'histoire de l'association, de son positionnement et de son développement.

- **La contractualisation avec l'ARS à travers le CPOM.** Les enjeux et contenus du CPOM ont été saisis dans une logique transversale afin de garantir la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs définis à l'occasion du diagnostic partagé. Les orientations du pôle intègrent en outre des dimensions d'amélioration et de développement concernant : **la santé des personnes accompagnées et de leurs proches, la place de la famille, les parcours de scolarisation en milieu ordinaire, la fluidité des parcours.** Ces orientations engagent la **construction de réponses en articulation et coopération avec les partenaires.**

La démarche d'élaboration du projet de pôle permet par ailleurs de **reconsidérer le pilotage général et de repositionner le management sous l'angle du projet** afin de réviser certains principes d'organisation et d'intervention, d'harmoniser des pratiques cibles, de collaborer à tous les échelons de l'association et de partager concrètement les principes réaffirmés dans le projet associatif. La définition et la formalisation de repères et d'axes de travail communs à tous les professionnels relevant du pôle facilitera **la conduite des organisation et du changement, la cohérence d'intervention et l'équité** sur les territoires de l'association.

En cohérence avec ce projet, **résolument centré sur l'enfant et son entourage**, les responsables des différents établissements et services déclineront les modalités d'organisation et les spécificités de leurs ESMS et/ou dispositifs dans le cadre de la révision de leurs projets. Ces responsables garantiront les termes de la feuille de route issue de la démarche et déclineront concrètement les orientations et objectifs retenus collectivement.

Préalable à l'élaboration des projets de chaque établissement et service de l'association, le projet de pôle ISAS de l'ADAPEI 49 a pour objectifs de :

- *Définir des repères et objectifs transversaux et/ou partagés en termes de qualité d'accompagnement des personnes et de leurs proches, de partenariat, d'inscription sur les territoires.*
- *De soutenir la transformation des pratiques et des organisations.*
- *Contribuer à la démarche inclusive en diversifiant les réponses aux besoins des personnes et en favorisant la continuité des parcours.*
- *Décliner une feuille de route pour l'équipe de direction.*

1.3 Consultation et participation des personnes concernées et des professionnels

La démarche d'élaboration du projet (janvier - septembre 2021) s'est appuyée sur la participation de l'association, des personnes accompagnées, de leurs proches et des professionnels.

- 3 réunions de comité de pilotage (constitué de membres de l'association, de professionnels et du CREAI)
- 2 réunions de la commission associative

- Consultation par enquête relative aux besoins d'accompagnement des publics, auprès de l'ensemble des familles (157 répondants)
- Consultation par enquête relative aux besoins d'accompagnement des publics, auprès de l'ensemble des professionnels (115 répondants)
- Consultation des IRP (1 groupe de travail)
- 8 Groupes de travail thématiques avec l'équipe d'encadrement (directeurs-trices et chef(fe)s de service). Ces temps de travail ont permis deux rencontres en visio avec des partenaires extérieurs travaillant en dispositif intégré en vue d'un transfert d'expériences.

L'enjeu de la démarche projet est d'engager une démarche collective et participative qui saura perdurer dans la conduite des orientations et objectifs stratégiques en lien étroit avec la commission associative enfance composée d'administrateurs. Par ailleurs, le projet de pôle introduisant la révision de l'ensemble des projets de services et d'établissements de son périmètre, il encourage les ESMS à maintenir le plus haut niveau de participation des personnes concernées dans l'élaboration de leurs projets d'une part, mais aussi dans les pratiques d'accompagnement d'autre part en portant une veille particulière à la démarche de co-construction de chaque PPA.

1.4 Une commission associative « enfance » dédiée au projet de pôle

Afin de soutenir l'élaboration et la conduite du projet de pôle ISAS, l'ADAPEI 49 a mis en place une commission composée d'administrateurs parents des différents territoires d'implantation de l'association. Le pilotage du projet de pôle sera ainsi articulé aux différentes déclinaisons du projet associatif.

Organe de liaison entre le conseil d'administration et la direction du pôle, la commission enfance de l'association sera attentive à trois dimensions porteuses d'enjeux forts au sein du projet :

1. La place prédominante du PPA et sa co-construction avec la famille de l'enfant. L'objectif est que la place et l'accompagnement de la famille se matérialisent de façon systématique lors du processus d'élaboration du PPA. Cette orientation suppose l'écoute singulière des besoins de la famille, la reconnaissance de l'expertise acquise de fait de son expérience. Elle engage, par ailleurs l'accompagnement des éventuelles difficultés et notamment dans l'exercice des rôles parentaux.
2. La prévention et la promotion de la santé comme besoin fondamental de l'enfant et de ses proches.
3. L'équité sur les territoires : chaque enfant et chaque famille doit pouvoir bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement de qualité quel que soit le lieu du dispositif auquel il s'adresse.

Orientation stratégique	Promouvoir les orientations du projet du pôle ISAS et soutenir la conduite des objectifs du projet de pôle.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre concrète de la place des familles au sein du processus d'élaboration et conduite du PPA • Soutenir l'élaboration du projet de soin du pôle ISAS • Veiller à l'équité des actions sur les territoires

UN PROJET DE POLE DEDIE AUX POPULATIONS ACCOMPAGNEES

2.1 Des publics qui évoluent et des spécificités au cœur des orientations du pôle

Plus de 650 enfants et adolescents sont accompagnés au sein du pôle. Ils présentent des situations de handicap variées, majoritairement en lien avec : une déficience intellectuelle, des TSA/TND, des troubles psychiques, des handicaps associés dont des handicaps rares.

Quels que soient la nature des déficiences et leurs impacts, le pôle s'inscrit dans une recherche d'ajustement de l'offre de service aux attentes et besoins des personnes accompagnées et à l'évolution de leurs parcours. Ainsi **la question des spécificités de publics** a irrigué la démarche d'élaboration du projet de pôle. Cette dynamique est confortée par des choix associatifs qui ont conduit les établissements et services à développer des dispositifs pour accompagner des enfants et adolescents avec des profils divers et des besoins distincts.

Ces choix stratégiques associatifs ont permis par ailleurs de réviser le modèle initial du pôle pour centrer son **périmètre sur l'accompagnement des enfants de 0 à 20 ans**. Ainsi, les prestations d'accompagnement dédiées aux jeunes sous amendement Creton sont redéployées vers le secteur adulte à travers des modes de coordination entre pôles de l'ADAPEI 49 ou à l'appui de dispositifs dédiés (internes, mutualisés avec des partenaires, en externe). Cet enjeu est partagé sur le territoire régional qui voit de nouveau une problématique s'enrayer concernant le volume de jeunes adultes maintenus en IME malgré leurs aspirations et besoins.

➲ **L'enjeu est de taille concernant les jeunes 16/20 ans** accompagnés par l'ADAPEI 49 puisqu'il s'agit d'accompagner une transition d'âge sensible pour le jeune et sa famille. Cette transition est souvent marquée par une fin de scolarité et un processus d'orientation qui se confronte aux aspirations du jeune adulte et à l'offre pouvant y répondre et notamment en termes de **solutions inclusives** que ce soit pour les besoins d'hébergement, de soin ou pour occuper un emploi.

Par principe il n'est pas souhaitable pour le jeune adulte de vivre une situation par défaut et de maintenir une présence sur l'IME sans engager d'alternatives porteuses de sens et de devenir. Or, en 2020, 17 % des jeunes accueillis relèvent de l'amendement Creton. Le défi collectif porte sur la réduction du volume de jeunes présents en IME au titre de l'amendement Creton et sur la préparation de suites de parcours respectueuses des projets.

Une orientation relative à cette problématique, permettant des parcours plus fluides, fait l'objet d'objectifs stratégiques tracés dans le CPOM, objectifs pleinement insérés dans la feuille de route du projet de pôle.

➲ Cette refonte du périmètre du pôle cherche par ailleurs à **résoudre les difficultés d'accès aux prestations pour les plus jeunes enfants et leurs parents** dès lors que les parcours des jeunes adultes ne sont pas suffisamment fluides.

La question de **la précocité d'intervention** constitue une réelle préoccupation pour l'ADAPEI 49 en écho aux besoins des familles. Une orientation stratégique liée à l'accès des plus jeunes aux prestations répondrait aussi aux orientations du PRS qui vise, depuis 2015,

le développement de l'offre en SESSAD pour l'accompagnement des plus jeunes, en relais ou non des CAMSP.

Une révision des agréments concernant l'âge est dorénavant généralisée à l'ensemble des SESSAD du pôle mais un palier supplémentaire est à prévoir avec le rééquilibrage de l'offre au bénéfice de places en SESSAD par redéploiement de places IME. Par ailleurs des éléments de diagnostic font apparaître des demandes de SESSAD pour des enfants de 6/7 ans déscolarisés ou très peu scolarisés qui interviennent tardivement par défaut de place d'IME, sollicités en première intention. Cette latence constitue une perte de chance pour l'enfant comparativement à un accompagnement précoce qui permet d'engager progressivement la question de la scolarité.

Le développement de l'accueil très précoce permettrait de contribuer à la réduction des ruptures ou des délais entre chaque « étape » de la chaîne « repérage-dépistage-prévention-soin-accompagnement » et d'éviter la redondance des différentes évaluations souvent mal vécues par les familles qui ne sont pas toujours bien orientées et sont retardées dans leurs démarches vers un accompagnement adapté. L'ARS constate en effet que des accompagnements ne sont pas mis en œuvre faute de diagnostic alors qu'ils pourraient être déployés à la suite du repérage ou du dépistage des difficultés, sans attendre un diagnostic.

Ce constat est partagé au sein du pôle et les objectifs se réfèrent à l'expérimentation du dispositif choletais qui a fait évoluer ses pratiques pour répondre à cet enjeu de repérage. **Il est donc question sur la durée du projet de déployer une offre précoce par souci d'équité.** En effet, la relative représentation des enfants de moins de 6 ans justifie cette orientation stratégique qui répondrait par ailleurs à la problématique des listes d'attente en SESSAD et qui rallongent de fait l'âge d'accès aux services.

Nb d'enfants accompagnés de 0 à 4 ans
(SESSAD) en 2017 : 10

Nb d'enfants accompagnés de 0 à 4 ans
10 (SESSAD) en 2020 : 27

Repères partagés :

- *Rapport de la commission des 1000 premiers jours – 2020*
- *RBPP- ANESM-HAS Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)-2014*
- *RBPP- ANESM-HAS Trouble du spectre de l'autisme - Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent-2018*
- *Livret thématique « Repérage, Diagnostic et Accompagnement Précoce » - PRS 2 Pays de la Loire 2018-2022*

Orientation
stratégique

Prendre en considération les besoins spécifiques liés aux âges clés

Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de préparation à la transition vers le secteur adulte • Développer l'intervention précoce au sein des DAME afin de permettre l'accès à la scolarisation ou son maintien en milieu ordinaire.
-------------------------------	---

➁ Les enjeux concernant les âges sensibles des publics en besoin d'accompagnement font écho aux **besoins et à la place des familles**. Cette dimension constitue un axe fort du projet de pôle ISAS en lien avec le projet associatif. En effet, l'association :

- Porte des valeurs de solidarité et d'engagement entre personnes handicapées, parents et professionnels
- Soutient l'esprit d'entraide, de rencontre et d'échange entre les familles
- Se donne les moyens de sensibiliser les familles, de les soutenir dans leur parcours et de les accompagner dans la défense de leurs droits.
- Souhaite consolider la coopération et l'échange de savoirs entre les professionnels et les familles
- Développe la mise en œuvre d'actions de soutien et de répit pour les aidants

A l'appui de cette politique associative, le pôle ISAS entend conforter ses leviers et modalités d'intervention en faveur d'une meilleure prise en compte des familles et de leurs besoins. Par ailleurs, dans une vision écosystémique du handicap, le pôle entend réaffirmer toute l'attention à porter à l'environnement de l'enfant et spécifiquement sa famille. **La notion de « personne accompagnée » associe, par principe, la famille de l'enfant/adolescent**. Ainsi, les proches peuvent exposer des besoins qui seront pris en compte, notamment dans le cadre formel de projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Le projet de pôle s'adresse aux familles afin de les prendre en compte à double titre :

- Dans leur besoin de soutien et d'accompagnement de leur rôle d'aidant
- Dans la reconnaissance de leurs savoirs issus de leur expérience

L'accompagnement, au sein du pôle ISAS de l'ADAPEI 49, tend à s'organiser de façon harmonisée à partir :

- D'un accueil sensible aux différentes situations et permettant aux familles de s'inscrire dans la co-construction avec les professionnels.
- D'une évaluation multimodale et multidimensionnelle qui inclut l'environnement de l'enfant, qu'il soit facilitateur ou obstacle à son développement (Modèle écosystémique du handicap²)
- D'une prise en compte formelle et systématique des souhaits et besoins de la famille d'une part, mais aussi de leurs compétences et savoirs expérientiels.
- D'une définition, précise et partagée avec la famille, des objectifs et modalités de l'accompagnement.
- D'un partage constant d'informations avec les proches pour la cohérence et la coordination du parcours de l'enfant.

Ces modalités structurent la mise en œuvre et la conduite du PPA dont la famille est un acteur central et pour qui on reconnaît une place essentielle dans le parcours de l'enfant. En effet, au-delà de la prise en compte des besoins des familles, le projet de pôle s'oriente

² <https://rfDSL.com/wp-content/uploads/2017/11/3-Approche---cosyst--mique.pdf>

résolument vers une **meilleure reconnaissance des compétences et du pouvoir d'agir des proches**.

L'accompagnement est orienté vers le potentiel et les ressources des proches qui posent des bases pour le **pouvoir d'agir** et la co-construction. Cette philosophie d'intervention place **les compétences psychosociales** au cœur des principes d'intervention des professionnels du pôle ISAS.

Repères partagés :

- **Les compétences psychosociales** sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. OMS- 1993³.
- **L'annexe 5 de la circulaire du 02 mai 2017** : les aidants, membres de la famille le plus souvent, ou amis des personnes qu'ils aident, jouent un rôle essentiel dans leur soutien à domicile, leur vie en milieu ordinaire, leur inclusion sociale. L'enjeu de leur reconnaissance et de leur soutien est essentiel à la fois pour leur permettre de continuer de jouer ce rôle et, d'autre part, pour limiter les répercussions négatives sur leur santé, leur qualité de vie, leur vie professionnelle et personnelle ».
- **Stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022**

Orientation stratégique	Renforcer la place essentielle des proches, prévenir les difficultés et soutenir le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none">• Rénover la procédure d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PPA pour garantir la co-construction avec la famille, dont la systématisation du recueil formalisé des souhaits et des attentes des familles et la présence des familles lors des PPA.• Prioriser « l'aller vers » en proposant des visites et entretiens à domicile, mais aussi dans les milieux de vie des enfants et familles pour les différentes prestations.

⇒ Depuis plusieurs années, les professionnels du pôle accompagnent des enfants/adolescents présentant des TSA. Ces jeunes représentent plus de 20% des publics accueillis.

L'association et les professionnels ont œuvré à construire des réponses et des compétences prenant en considération les orientations du Plan Autisme et du PRS, les approches recommandées et les RBPP issues de l'état de la connaissance :

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dqos Developpement competences psychosociales.pdf>

- Mise en place d'une cellule autisme au sein de l'association regroupant représentants des familles, des professionnels et des intervenants extérieurs invités. Elle a pour vocation d'assurer une veille et une diffusion des informations, d'organiser la formation des professionnels et des familles, de faire le suivi des plans d'amélioration de la qualité avec focus autisme.
- Actions de guidance parentale portées par une psychopédagogue de la Maison de l'Autisme.
- Développement des interventions au domicile pour favoriser les complémentarités entre les activités mises en place au sein des ESMS et le domicile
- Déploiement de projets spécifiques dont UEMA et UEEA
- Plan de développement des compétences dédié à la thématique « autisme »
- Recrutement de neuropsychologues
- Elaboration d'un guide à l'échelle du pôle pour les bonnes pratiques d'accompagnement des enfants/adolescents porteurs de TSA
- Formation à la supervision et mise en place d'un superviseur par établissement
- Développement d'une équipe d'appui à la coordination « spécifique TSA »

L'association entend **développer l'accueil d'enfants porteurs de TSA**, diagnostiqués ou non, **et de conforter la spécificité de l'accompagnement des publics relevant des TSA/TND** à l'appui d'une démarche d'éducation structurée.

Cette démarche d'éducation structurée doit continuer à irriguer les pratiques et convaincre tous les professionnels dans le cadre d'une démarche clinique traduite dans un guide interne au pôle.

Repères partagés :

- **RBPP- ANESM-HAS** « *Les comportements-problèmes au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention, Réponses, Espaces de calme* » 2016
- **RBPP- ANESM-HAS** « *Trouble du spectre de l'autisme - Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent* » 2018
- **Plan d'action régional Autisme et troubles du spectre de l'autisme (TSA) – PRS 2 Pays de la Loire 2018-2022**



Guide des pratiques
d'accompagnement des
enfants et adolescents
avec TSA

au sein du pôle ISAS
- version 1 -
10/12/2020

Orientation stratégique	Développer l'accueil d'enfants porteurs de TSA et conforter la spécificité de l'accompagnement.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des compétences autour des TSA et la démarche de certification • Développer les modalités inclusives pour l'ensemble du parcours de l'enfant/adolescent porteur de TSA

⇒ Parmi les publics accueillis on relève un nombre croissant ces dernières années d'enfants relevant de l'ASE, portant l'effectif à plus de 20% des enfants accompagnés. Ces enfants en situation de handicap présentent une double vulnérabilité à laquelle l'association porte toute son attention.

Les établissements du pôle ISAS sont bien repérés par les services de l'ASE mais aussi par la MDA 49 dans le cadre de la démarche RAPT qui conduit à des réponses coconstruites pour des personnes en situation de handicap sans solution, et parmi lesquelles on retrouve une forte proportion de jeunes relevant de l'ASE. En effet la double vulnérabilité de ces enfants et les ruptures de parcours de placement conduisent régulièrement à la mise en œuvre de PAG pour lesquels l'ADAPEI 49 renouvelle son engagement dans le cadre du CPOM.

Par ailleurs les enfants concernés présentent des besoins de soins souvent très intriqués et avec une prévalence des troubles psychiques relativement importante qui justifie un **partenariat renforcé avec les services de pédopsychiatrie et le secteur libéral**.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance 2020-2022 qui prévoit un dialogue entre ARS/CD/Préfet, le pôle ISAS de l'ADAPEI 49 peut réaffirmer son engagement dans la prise en compte de ce public en soutien plus ou moins prononcé selon les **4 mesures « ASE/ Handicap »** de la stratégie nationale déclinés localement par la contractualisation Etat/CD/ARS :

1. Croiser les regards pour l'évaluation des besoins des enfants : Ressources expertes pour les CRIP (notamment : TND) / Articulation CRIP / MDPH
2. Mobiliser l'existant et développer l'offre pour mieux accompagner les enfants protégés en situation de handicap (**contractualisation**) : « Places mixtes » (IME 365 / double tarification / accueils de jour...) / « Equipes mobiles » d'intervention (gestion des crises, PCPE, SESSAD...)
3. Améliorer la gouvernance : Planification de l'offre (schémas) / « Cas complexes » (à articuler avec la démarche RAPT et les communautés 360)
4. Anticiper le passage à l'âge adulte

Repères partagés :

- Rapport 2015 et 2020 du Défenseur des Droits et rapport de la DRESS - mai 2020
- Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux - 2017
- Livret « Accompagnement des Jeunes en situation de handicap relevant d'une mesure au titre de la protection de l'enfance » *PRS 2 Pays de la Loire 2018-2022*
- Stratégie nationale 2020-2022 pour la prévention et la protection de l'enfance
- Fiche action 1 du CD 49 – Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Orientation stratégique	Ajuster l'offre du pôle à l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité.
-------------------------	--

Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la fluidité des prises en charge partagées par des partenariats formalisés, solides et durables (ASE, psychiatrie) • Développer des modalités d'accueil et d'accompagnement alternatifs (accueil familial spécialisé, IME 365 jours, accueil singulier, répit et soutien aux aidants professionnels ...)
-------------------------------	---

2.2 Des besoins objectivés et à objectiver

2.2.1 L'évaluation des besoins au sein du pôle

Les éléments diagnostics recueillis, lors de la phase de préparation du CPOM et lors de l'élaboration du projet, permettent une meilleure approche des besoins et attentes des personnes accompagnées sur les différents établissements du pôle. La question des besoins s'articule à la préoccupation du pôle concernant les spécificités des publics accueillis mais elle préfigure aussi les différents niveaux de prestations qui répondront à ces besoins. Dans cette perspective **la dimension stratégique de l'évaluation des besoins** constitue une préoccupation majeure et accompagne la mise en œuvre de la transformation de l'offre dans ses différentes étapes sur la durée du projet.

Les éléments de transformation de l'offre impacteront les parcours et il convient de **prioriser les besoins** à couvrir et qui peuvent être couverts rapidement notamment à l'appui des redéploiements :

- Mise en œuvre de prestations par les SESSAD pour les enfants/adolescents actuellement accompagnés en IME et notamment les prestations relevant du soutien en milieu ordinaire, la continuité et la coordination des soins, l'appui aux familles,
- Accès aux prestations pour les enfants/adolescents en attente de solution en lien avec les files actives en cours et les listes d'attente ...

La démarche participative menée à l'occasion de l'élaboration du projet de pôle permet en partie de prioriser les besoins les plus importants à couvrir pour le public accompagné (enfants/adolescents et proches) et d'aménager les prestations en conséquence lors de la révision des projets d'établissements et de services du pôle.

Selon les familles, les besoins des enfants restent très concentrés sur les apprentissages scolaires élémentaires et plus complexes ; l'école restant un repère fort pour le parcours de l'enfant.

Ces résultats sont nuancés par un faible positionnement des familles en faveur de « l'école inclusive » envisagée sous différentes formes dans le questionnaire d'enquête. Il convient donc d'améliorer la communication vers les familles sur les évolutions actuelles, de prendre en considération l'ensemble des besoins pour graduer l'offre globale de prestations, de ne pas considérer l'enfant « uniquement comme un élève », de prioriser les accompagnement selon les projets exprimés et la situation des enfants et de leurs familles.

Les besoins les plus importants selon les familles en mars 2021 (157 répondants)	
Besoins pour faire des apprentissages scolaires élémentaires (LEC)	58,6%
Besoins pour maîtriser ses émotions et ses réactions, gérer le stress	55,4%
Besoins pour des apprentissages scolaires plus complexes	55,4%
Les besoins liés à la participation et la socialisation sont cotés entre 47% et 41 % et ceux liés à la rééducation sont cotés à 39,5%	

Les familles expriment un besoin manifeste de plus coopérer avec les professionnels dans le cadre de son projet et de son parcours.

Ces résultats consolident le diagnostic interne et les orientations stratégiques destinées aux aidants et au pouvoir d'agir des proches. Ils plaident en faveur d'un renforcement des pratiques en matière de co-construction du PPA et de reconnaissance des compétences parentales en premier lieu.

Les besoins des familles les plus importants selon les familles en mars 2021 (157 répondants)	
Besoin d'être informé pour le futur de mon enfant, sur les services existants, sur ses droits	54,1%
Besoin que les connaissances sur mon enfant soient prises en compte	50,3%
Besoin de plus collaborer avec les professionnels qui entourent mon enfant	40,1%
Les besoins liés à la qualité de vie en générale, d'aide et d'informations pour mieux comprendre les besoins de l'enfant, d'être conseillé pour l'aider, que l'école accepte mieux ses difficultés, conservent des scores assez élevés de façon homogène entre eux.	

Enfin la question des besoins s'attache aussi à la **prise en compte de réforme SERAFIN-PH**. La démarche d'élaboration du projet de pôle a permis d'initier un inventaire des types de besoin référencés à la nomenclature SERAFIN-PH. (Tableau à suivre)

Cette démarche est à généraliser et à outiller au sein du pôle pour tous les établissements et services notamment pour la mise en œuvre des prestations relatives aux PPA, mais aussi dans le cadre de l'élaboration des projets d'établissement, de rapports d'activités, de démarche d'amélioration continue, ...

Elle sous-tend le partage de la définition du handicap et du modèle de la CIF⁴ au sein des équipes professionnelles, et le déploiement des pratiques qui en découlent dont plus particulièrement l'évaluation fonctionnelle qui est à généraliser pour tous les profils. Sur ce point, l'expertise développée par les unités TSA peut constituer un appui méthodologique certain par transfert de compétences et soutien d'experts du pôle.

Les besoins repérés au sein du pôle ISAS sont en lien avec les autorisations mais restent contrastés dans leur intensité selon les situations individuelles ou lors d'étapes du parcours :

- Pluri handicaps et situation de handicaps rares,
- Enfants à double vulnérabilité,

⁴ Classification Internationale du Fonctionnement : <https://www.ehesp.fr/international/partenariats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

- Transitions d'âges,
- Troubles psychiques mal compensés,
- Précarité des familles,
- Inadéquation ou absence de réponses sur le territoire et dans l'environnement, ...

Les besoins ne pouvant pas être tous couverts par le pôle, la politique partenariale reste au cœur des préoccupations de l'équipe de direction qui s'en saisit dans le cadre de la conduite des projets de services et d'établissements, en cohérence avec la politique partenariale du pôle.

LES BESOINS LES PLUS FREQUENTS

Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
 Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
 Besoins en matière de fonctions locomotrices
 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoins en matière d'autonomie

Besoins en lien avec l'entretien personnel
 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoins pour la participation sociale

Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
 Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
 Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
 Besoins en lien avec le travail et l'emploi
 Besoins transversaux en matière d'apprentissages
 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
 Besoins pour participer à la vie sociale
 Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport
 Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

LES BESOINS LES PLUS INTENSES

Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
 Besoins en matière de fonctions sensorielles
 Besoins en matière de douleur
 Besoins en matière de fonctions locomotrices
 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoins en matière d'autonomie

Besoins en lien avec l'entretien personnel
 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
 Besoins pour la mobilité
 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoins pour la participation sociale

Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
 Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
 Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
 Besoins en lien avec le travail et l'emploi
 Besoins transversaux en matière d'apprentissages
 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
 Besoins pour participer à la vie sociale
 Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Orientation stratégique	Structurer, outiller et généraliser l'évaluation des besoins.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser l'évaluation multimodale, fonctionnelle et écologique pour tous les profils. • Recourir à la nomenclature SERAFIN pour identifier et décliner les prestations qui répondront aux besoins. • Consolider l'utilisation d'Ogiryx dans le process d'évaluation des besoins (transmissions et partage d'information, PPA, ...).

2.2.2 Un besoin et un bien communs à tous : la santé

Les évolutions législatives et les orientations de la politique du handicap ont conduit à un tournant majeur dans l'accompagnement à la santé de la personne en situation de handicap avec une transition en faveur d'une conception systémique comme le décrit l'OMS dans la Classification internationale du fonctionnement (2001) au détriment d'une approche strictement biomédicale et cloisonnée. Le projet de vie des personnes ainsi que leurs habitudes de vie sont davantage mis en avant avec une approche de la santé comme la recherche d'un bien-être physique, mental, social...

Dans l'acceptation de cette conception l'association consolide ses orientations à travers les différents axes de son projet associatif et à travers ses engagements au sein du CPOM. L'enjeu concernant le pôle ISAS est **d'articuler de façon partagée les principes d'intervention du champ médico-social et ceux de la promotion de la santé dans une approche globale et cohérente au bénéfice du bien-être des personnes accompagnées et de la sécurité de leur parcours** (que les soins soient en lien avec les déficiences ou non).

La notion de soin recouvre 5 dimensions qui peuvent être accompagnée de manière graduée selon les situations évaluées et les besoins identifiés :

- La dimension éducative : donner à la personne des moyens, des informations pour qu'elle puisse mieux vivre en harmonie avec son environnement et/ou sa maladie-handicap.
- La dimension préventive : empêcher la survenue de maladies et leur développement, par une action sur le comportement ou l'environnement.
- La dimension de maintenance : maintien d'un état, l'entretien des fonctions vitales et la réponse aux besoins fondamentaux.
- La dimension curative : tout traitement et soin en vue d'une amélioration de l'état d'un patient. Elle vise à restaurer, à réparer.
- La dimension palliative : prise en charge globale du patient en fin de vie ainsi que son entourage. Ce sont des soins actifs englobant la prise en charge physique, psychologique, sociale et culturelle de la personne et de son entourage.

La notion de soin se traduit par différentes pratiques et par la mise en œuvre d'une pluridisciplinarité qui renvoient à une préoccupation constante et partagée du bien être des personnes accompagnées et de leurs aidants.

Dans cet enjeu d'articulation, le diagnostic fait valoir en premier lieu des **besoins d'harmonisation de plusieurs natures en vue d'offrir un traitement équitable à toutes les personnes accompagnées**. Dans cette perspective la direction de pôle conduira un état des lieux préalable à la formalisation d'un projet de soin partagé au sein du pôle et qui définira les rôles et prestations de prévention et d'accompagnement vers le soin⁵.

Repères partagés :

- *La Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF)*
- *L'évaluation fonctionnelle*
- *Guide pour l'usage qualitatif des nomenclatures SERAFIN PH – CNSA*
- *Principales RBPP de l'HAS : L'accompagnement à la santé de la personne handicapée /Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap/Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap/ L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD/Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages ? / Comportements problèmes*
- *Charte Romain Jacob : pour l'accès à la santé des personnes handicapées*
- *Rapport de Philippe Denormandie : « Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap accompagnées par un ESMS »*
- *Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et ses décrets d'application.*

Orientation stratégique	Mener une politique de prévention et de promotion de la santé et renforcer leur accès aux soins.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser un projet de prévention et de promotion de la santé et d'accès aux soins. • Accompagner les équipes dans la prise en compte d'une approche globale de la santé qui soutient les compétences psychosociales.

⁵ Le CPOM rappelle qu'en matière d'accès aux soins, les ESMS ont un rôle de prévention et d'accompagnement de l'usager vers le soin. Cela peut permettre d'amoindrir les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leurs familles, notamment concernant l'information sur les traitements, le dépistage ou encore les possibilités de prises en charge.

UN PROJET DE POLE POUR ADAPTER L'OFFRE

Le pôle ISAS reste encore marqué par l'implantation historique des IME sur les territoires malgré leur évolution progressive ces 10 dernières années. Cette évolution a permis de diversifier l'offre, pour une part non négligeable, mais aussi d'élargir l'accueil à différents publics. Cependant le changement s'est opéré de façon distincte et avec des calendriers différents selon les établissements et services. Des enjeux de cohésion et d'équité sont identifiés et rencontrent par ailleurs une politique de transformation globale de l'offre médico-sociale qui pousse en faveur d'une transition des IME et SESSAD vers une organisation en Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME).

La dynamique est engagée et spécifiquement sur le territoire choletais qui a initié plusieurs projets révisant les modes d'organisation et les modalités d'intervention. Ces initiatives ont permis de renouveler le positionnement et les compétences des professionnels, de délivrer des prestations aux plus jeunes et aux enfants porteurs de TSA, de mieux soutenir les familles et les partenaires, et enfin, de soutenir des parcours scolaires inclusifs. Le territoire du choletais est porteur d'un projet de dispositif en voie de finalisation qui n'a pas d'équivalent sur les autres sites de l'association. L'engagement sur le Choletais peut inspirer d'autres sites de l'association tout en préservant des spécificités et en tenant compte des éléments locaux de diagnostic.

La démarche se décline avec les objectifs du CPOM 2020.2024 qui visent le rééquilibrage de l'offre et l'adaptation des parcours grâce à des **réponses plus inclusives** et un plus grand engagement des usagers. Ces objectifs préfigurent une transformation plus globale et donnent des arguments pour une **nouvelle identité du pôle, orientée par le renouveau de l'offre et des pratiques sur les territoires**.

3.1 Des autorisations en évolution

Les autorisations actuelles seront révisées en 2021 en cohérence avec les objectifs fixés dans le CPOM 2020-2024 et feront évoluer l'offre qui se décompose actuellement en :

- SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) pouvant remplir par ailleurs des prestations spécifiques selon le public :
 - SESSAD de coordination
 - SESSAD APIC'S
 - SESSAD très précoce
- IME (Institut Médico Educatif) avec ou sans internat pouvant intégrer :
 - Une Section d'Enseignement et d'Education Spécialisés (SEES)
 - Une Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP)
 - Une Section pour des Enfants avec des Handicaps Associés (SEHA) et/ou une Section pour jeunes autistes ou présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED)
- PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)
- UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants avec troubles autistiques) et ouverture d'UEEA en 2021
- EMAS (Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation)

Les autorisations à venir prendront en compte les termes du Décret du n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques. Ce décret a vocation à « outiller » la démarche générale de transformation de l'offre médico-sociale pour plus

d'inclusion et des réponses modulaires et préfigure le passage en Dame pour lequel un décret est attendu.

Concernant l'offre du pôle ISAS, l'ADAPEI 49 prévoit d'importants redéploiements sur la durée du CPOM et en préfiguration du passage en Dame. Ces redéploiements constituent un **enjeu stratégique majeur en termes de réponses plus inclusives et mieux adaptées aux besoins**. Les premiers leviers retenus sont la suppression et le redéploiement de places d'internat en SEES et SIPFP au bénéfice :

- De places SESSAD, en veillant à l'accès aux services par les enfants les plus jeunes et les enfants porteurs de TSA, en intervenant sur la liste d'attente.
- De places SEHA permettant des réponses ajustées aux besoins spécifiques des enfants/adolescents présentant des besoins importants compte tenu du pluri-handicap ou compte tenu de TSA.
- De création d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation en lien avec la politique inclusive de l'association et les objectifs de la Loi « pour l'école de la confiance ». Ces équipes feront fonction ressources au service des établissements scolaires.
- D'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée en élémentaire pour des enfants porteurs de TSA.

3.2 La transformation de l'offre au sein du pôle ISAS

Les choix de transformation sont issus de la négociation du CPOM 2020-2024 et engagent l'ensemble de l'équipe de direction et les services supports. Cette mise en œuvre s'arrime à une démarche structurée d'évaluation des besoins prioritaires, aux recueils des projets exprimés par les familles ainsi qu'aux alternatives et partenariats possibles sur les territoires. **Elle constitue un enjeu de pilotage qui associe l'ensemble des forces du pôle.**

IME POLE ISAS 2021/2024			Dont SEES	Dont SIPFP	Dont SEHA (plurihandicap ou TSA)	
Baugé Champfleury	Internat	37	8		4	Suppression de 4 places d'internat et 3 places de SEES pour créer 6 places de SESSAD et 2 places de SEHA
	Semi-internat		17		8	
Bagne Chantemerle	Internat	36				Suppression de 4 places de SEES au profit de 6 places de SEHA et 3 de SESSAD
	Semi-internat		19		17	
Angers Europe	Internat	86		24		Suppression de 19 places de SIPFP Pour créer 25 places de SESSAD et 10 de SEHA
	Semi-internat			41	24	
Segré Clairval	Internat	69				Suppression de 4 places d'IME pour 5 places de SEHA et 1 place de SESSAD TSA
	Semi-internat		28	29	12	
Dispositif Choletais	Internat	144	11		4	Suppression de 13 places d'IME pour 10 places de SEHA et 15 places de SESSAD
	Semi-internat		37	46	46	
		372	120	140	115	Suppression de 43 places d'IME au profit de places de SEHA et de services.

	SESSAD POLE ISAS 2021/2024		Première cible de transformation SESSAD	
			Dont TSA	
Baugé Champfleury Bagneux Chantemerle Angers Europe Segré Clairval Cholet Sessad Cholet	SESSAD	24	2	Création d'une EMAS
	SESSAD	21	1	
	SESSAD	25	2	Création d'un SESSAD de 25 places
	SESSAD	26	1	Projet de création d'une EMAS
	SESSAD	77	7	Projet de création d'une UEEA
	UEMA / UEEA	14	14	
	187	27		Création de 58 places de services.

Parallèlement à ces transformations programmées, plusieurs actions complémentaires peuvent venir soutenir les parcours :

- Elaboration de la nouvelle convention Education nationale - ARS Pays-de-la Loire pour la mise en œuvre de parcours de scolarisation inclusive
- **Développement d'une offre de répit, d'accueil temporaire, d'accueil séquentiel**, adossée à un ou plusieurs IME, en relais des accompagnements SESSAD ou de PAG établi avec la MDA.
- Développement d'un partenariat avec le CD 49 et l'ARS concernant la prise en compte des besoins des enfants à double vulnérabilité à travers la contractualisation Etat/ CD 49 et l'ARS (création de « Places mixtes » (IME 365 / double tarification / accueils de jour...) et l'intervention d'équipes mobiles (gestion des crises, PCPE, SESSAD...). Une modalité d'accueil "centre d'accueil familial spécialisé (CAFS) peut être déployée dans cette perspective

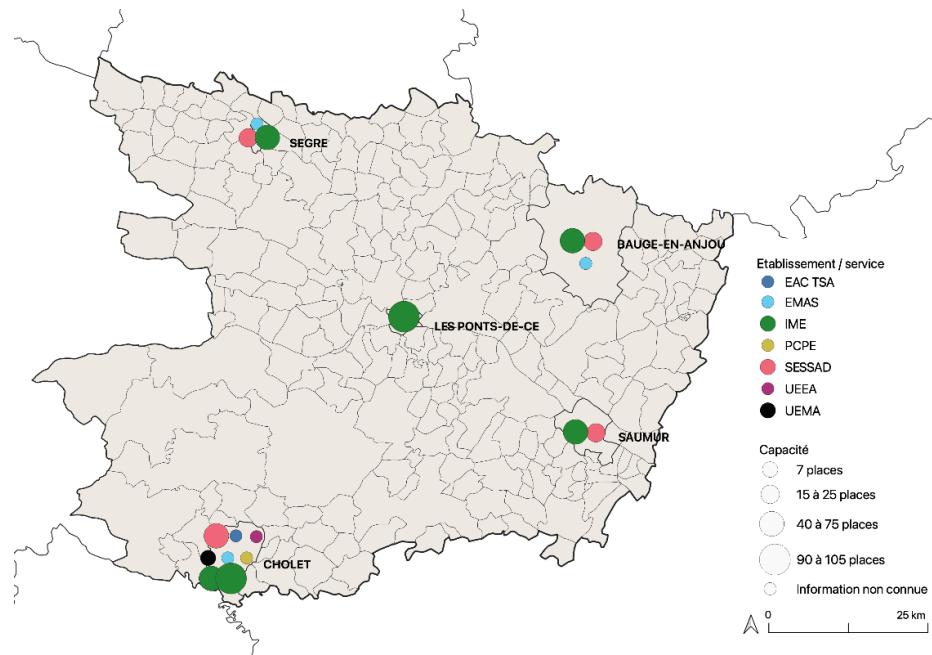
Orientation stratégique	Organiser une offre modulaire, inclusive pour des parcours plus fluides
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la palette de services et modalités opérationnelles répondant aux enjeux et besoins d'une offre modulaire, inclusive et subsidiaire dans les différents domaines de vie de l'enfant/adolescent. • Faire évoluer l'offre et le fonctionnement des IME en cohérence avec les besoins et les objectifs d'inclusion.

3.3 Les territoires du pôle

Les unités actuelles sont réparties sur 5 territoires, avec des volumes d'implantation et des types de dispositifs qui peuvent être différents selon l'histoire.

Par ailleurs, des dispositifs spécifiques sont positionnés à l'échelle départementale et répondent à certains enjeux du pôle dans le cadre d'une montée en charge à consolider ou à initier dès 2021 (*ressources d'expertise et soutien aux partenaires, offre modulaire de répit et*

d'accueil d'urgence ou temporaire, prise en compte de l'accompagnement des familles vulnérables).



Le projet de pôle prend en compte les éléments infra territoriaux qui peuvent susciter des mises en œuvre différentes compte tenu de **spécificités de territoires**. Ces mises en œuvre peuvent revêtir un caractère innovant et sont capitalisées au sein du pôle en vue d'un transfert de modèle ou de pratiques. Elles peuvent aussi faire l'objet d'une montée en charge progressive à l'instar des UEMA et UEEA, des SEHA.

Les spécificités territoriales se déclinent en forces et faiblesses comme en opportunités et menaces, non homogènes et sur lesquels le pôle veille dans un **enjeu d'équité d'accès aux prestations**. En effet, la question des partenariats avec les secteurs de la pédopsychiatrie, les professionnels libéraux ou les acteurs de l'Education Nationale, peut se poser de façon très différente selon les territoires et constituer des freins aux parcours de soin et de scolarisation des enfants/adolescents.

- Le pôle a vocation à soutenir les démarches diagnostics locales et à les traduire en éventuels enjeux collectifs afin de réduire les inégalités sur les territoires selon leurs caractéristiques (sociodémographique, culturelles, géographiques, ressources de droit commun et spécialisées disponibles, ...). Des solutions collectives sont recherchées à travers la mutualisation, le partage de ressources, une réflexion sur la gestion des ressources humaines et les missions de certains professionnels.
- Les établissements relevant du pôle ont vocation à insérer dans leurs projets les éléments de diagnostics locaux en vue d'ajuster et de proportionner les réponses et les partenariats à la personnalisation des parcours.

Orientation stratégique

Bâtir des dynamiques collaboratives sur les territoires dans une démarche inclusive.

Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none">• Développer au sein des établissements et services du pôle la démarche d'engagement dans les partenariats nécessaires aux parcours inclusifs.• Favoriser les réponses coordonnées avec les acteurs de territoire : AAP, AMI, projets de recherche, programmes spécifiques.
-------------------------------	--

LE PILOTAGE DU POLE

4.1 Fonctionnement et pilotage

Le pilotage du projet de pôle relève du directeur de pôle, appuyé dans sa mission par l'équipe de direction et les fonctions supports issues du siège social.

Les fonctions supports mettront en œuvre :

- L'appui technique à une fonction observatoire et statistique concernant les publics et les parcours : mise en œuvre du recueil et suivi quantitatif et qualitatif des besoins selon la nomenclature SERAFIN PH, évolution du dossier informatisé, gestion des listes d'attente, file active et mesure de l'activité selon les évolutions de la réforme SERAFIN PH, ... L'ensemble doit pouvoir fournir les éléments de pilotage global de la transformation de l'offre du pôle.
- Le conseil et l'appui technique RH concernant les évolutions de postes et de conditions de travail (exemple de l'évolution des internats), le rattachement des fonctions ressources d'expertise et du « service social », la mise en œuvre d'un plan de développement des compétences mutualisé. Inscrites dans le dialogue social et un management habile, ces évolutions accompagneront le projet de pôle.
- L'appui technique à la mise en œuvre d'un espace numérique soutenant les pratiques professionnelles et la formation permanente par les pairs : forum interne et FAQ pouvant initier des formes de communautés de pratiques spécifiques (ex des TSA), partage de tutoriels, espace documentaire, partage des documents clés, protocoles et supports pédagogiques, documents de suivi du projet de pôle,

Le pilotage s'appuie fortement sur la responsabilisation des directeurs et chefs de service, clairement missionnés dans leurs fonctions et positionnés par des subdélégations. Il s'agit de favoriser l'initiative et d'encourager leur autonomie afin qu'ils conduisent, dans le cadre d'un dialogue constructif, leurs unités et équipes avec les marges d'innovation et d'initiatives nécessaires.

La conduite du projet nécessite :

- Des temps d'échanges réguliers entre l'équipe de direction et le directeur de pôle. Le directeur de pôle organise et prépare les réunions et s'appuie sur la feuille de route coconstruite pour évaluer l'avancée des actions et l'atteinte ou la révision des objectifs. Par ailleurs il veille au déploiement et à l'utilisation des outils et supports qui accompagneront la transformation de l'offre et l'adaptation des prestations et modes d'intervention. Ces temps d'échanges se dérouleront une fois par trimestre sous format COPIL associant les différents responsables des services supports et la commission associative.
- Un bilan annuel préalable au dialogue de gestion annuel avec les autorités de tarification et de contrôle.
- Des groupes de travail en autonomie au sein de l'équipe de direction et qui associent les responsables des services supports (DAF, DRH, responsable Qualité, DSI...). Organisés selon les thématiques ou les fiches actions, ces groupes ont vocation à :
 - Harmoniser l'engagement de l'équipe de direction sur les actions transversales

- Répartir les expertises pour optimiser le transfert d'expériences et connaissances sur les actions spécifiques
- Mutualiser les ressources
- Sécuriser la formalisation et l'usage de nouveaux process et protocoles.
- Une information régulière de l'ensemble des acteurs soutenue par un plan de communication.

Le pôle intègre une équipe de 7 directeurs et de 12 chefs de service (organigramme en annexe 3). Les directeurs ont en charge le management respectifs de leurs ESMS et sont amenés par ailleurs à :

- Conduire la révision de leurs projets d'établissements et de services en cohérence avec le projet de pôle et sa feuille de route.
- Prendre en charge, selon leur expertise ou missions dédiées, le pilotage de certains dossiers ou dispositifs transversaux soutenant l'évolution de l'offre (exemple de l'offre d'accueil temporaire, de répit, de la veille et développement de l'innovation, référence santé, ...).

En outre l'organigramme pourra s'ajuster selon la montée en charge de certaines modalités à déployer sur un périmètre départemental (coordination renforcée pour les parcours complexe, appui ressource au milieu ordinaire et aux partenaires, plateforme d'évaluation fonctionnelle, service social pour les familles). Par ailleurs des mutualisations peuvent s'envisager avec les pôles adultes et spécifiquement sur les orientations concernant les transitions d'âges.

Enfin, les prestations indirectes au sein pôle sont soutenues par les services supports, intégrés dans le périmètre de la direction générale de l'association. Référées à la nomenclature SERAFIN-PH elles se déclinent et s'inscrivent dans une organisation systémique et coordonnée par le directeur de pôle.

Selon les éléments de diagnostic interne et les projets d'évolutions certaines prestations indirectes sont amenées à s'ajuster.

FONCTIONS LOGISTIQUES	Des transitions et redéploiements	
	Fournir des repas	La suppression de places d'internat et le redéploiement de places IME, vont générer un glissement de prestations logistiques. Certaines marges peuvent être préservées dans le cadre d'une offre d'accueil temporaire, de répit en internat, d'ouverture 365 à installer.
	Entretenir le linge	
	Transports liés au projets individuels	Par ailleurs l'association identifie un enjeu concernant les ressources mobilisables avec d'autres partenaires (en particulier sur la part immobilière) que ce soit en interne ou externe.
	Transports des biens et matériels	

Développement et sécurisation des prestations indirectes		
FONCTIONS GERER MANAGER COOPERER	GRH	Pilotage et direction Gestion RH, GPEC et dialogue social
	QUALITE ET SECURITE	Amélioration continue de la qualité. Analyse des pratiques, ressources et soutien aux personnels. Prestations de supervision
	RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE	Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et de droit commun Appui ressources et partenariats institutionnels
	GESTION	Gestion budgétaire, financière et comptable Gestion administrative
	INFORMATION ET COMMUNICATIO N	Communication (interne/externe), statistiques, rapport annuel et document collectifs 2002-2 Gestion des données des personnes accueillies, SI, TIC, GED

Orientation stratégique	Implémenter le projet de pôle et accompagner le changement.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter la cohérence entre les besoins / objectifs/ moyens en s'appuyant sur les indicateurs d'activité et de gestion. • S'assurer de la cohérence entre projets d'établissements/services et le projet de pôle. • Soutenir la fonction de management dans la conduite du changement. • Former les professionnels de façon ambitieuse à l'appui d'une GPEC de pôle. • Mener des campagnes de communication régulières et diversifiées vers les familles, les partenaires, les professionnels sur l'évolution du projet de pôle.

4.2 La démarche qualité et la politique de bientraitance

L'Adapei 49 a engagé ses établissements et services dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en 2006 par une conduite commune de l'évaluation interne. Cette volonté associative, au-delà de la réponse aux obligations législatives et réglementaires, est surtout. L'élaboration des différents CPOM engagés avec les autorités a largement conforté la démarche.

Le pôle ISAS s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations proposées, conformément aux orientations posées par la loi n° 2002-2.

Cette démarche, guidée par l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies en collaboration avec les familles, est impulsée et pilotée par l'équipe de direction, avec pour objectifs :

- De mobiliser l'ensemble des acteurs, de façon permanente ;
- D'interroger régulièrement les pratiques et supports d'accompagnement ;
- D'harmoniser et de mutualiser la conception de nouveaux outils et procédures ;
- De donner du sens à l'action conduite en direction des personnes accompagnées, et la rendre lisible et accessible.

La mise en œuvre de cette démarche comprend les modalités suivantes :

1. Le suivi d'un plan d'action pôle harmonisé qui s'appuie sur les axes d'amélioration issus de l'évaluation interne, de l'évaluation externe, du projet associatif et du CPOM ;
2. La désignation d'un correspondant qualité formé et accompagné par la responsable qualité associative. Il participe à la planification, à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi de la démarche qualité dans l'établissement ou le service ;
3. La mise en place une cellule qualité, intégrant la direction et le correspondant qualité, représentative des différents métiers et unités, chargée d'animer la démarche, notamment par le suivi régulier du plan d'action et son adaptation, la détermination des axes annuels de travail ;
4. L'association du CVS au suivi de la démarche d'amélioration continue.

Les actions d'amélioration sont programmées annuellement à l'aide du Plan d'Amélioration de la Qualité d'ARSENE, outil du réseau des CREAL pour conduire la démarche qualité des ESMS. Celui-ci permet de programmer les actions à conduire sur l'année et pourra être enrichi avec les actions éventuellement identifiées en cours d'année.

La démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par l'association intègre le concept de bientraitance. A cet effet, le guide de gestion des événements indésirables validé en 2017 constitue un outil privilégié pour repérer les dysfonctionnements et apporter les mesures de correction nécessaires.

Traduite en prestations indirectes, la démarche qualité du pôle ISAS correspond :

- Au pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations réalisées par la structure ;

- À la veille sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, recommandations et propositions (rapports, guides et outils de la HAS, de l'ANAP...), à leur diffusion et appropriation au sein de la structure ;
- À la préparation et à la mise en œuvre des évaluations internes et externes ;
- À la promotion de la bientraitance (conception de la politique, diffusion et appropriation, amélioration des procédures de gestion des incidents et événements indésirables) ;
- À la gestion des risques, y compris infectieux (la conception et l'actualisation du plan de continuité de l'activité de l'organisme en cas de crise), et à la gestion des crises (conséquences organisationnelles des mouvements sociaux, des incidents, de crises épidémiques, terroristes, environnementales...) ;
- À la sécurité des biens des personnes accompagnées, des visiteurs et des collaborateurs (évaluation des risques de vols ou de destructions des biens) et à la sécurité des personnes ;
- Aux préconisations en toute matière sur ces sujets.

Orientation stratégique	Renforcer la dynamique qualité du pôle et soutenir une démarche porteuse de sens.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le système qualité du pôle et ses déclinaisons dans les ESMS du pôle : missions des correspondants qualité, fonctionnement de la cellule qualité, gestion documentaire, déploiement des RBPP dans les projets de services et établissements • Outiller la démarche de gestion des risques et consolider la démarche de prévention de la maltraitance. • Harmoniser les principes d'utilisation d'Ogirys.

4.3 Prospective : vers une transition en dispositif intégré

Compte tenu des enjeux de transformation de l'offre et des orientations stratégiques qui irriguent le projet de pôle, les établissements et services du pôle sont amenés à s'organiser à terme en Dispositif d'Accompagnement Medico-Educatif (DAME). Ce dispositif intégré vise à mettre en synergie l'ensemble des moyens d'un territoire afin de répondre en temps réel aux besoins des enfants/adolescents en situation de handicap. Cette transition s'opérera à l'échelle des différents territoires de l'association.

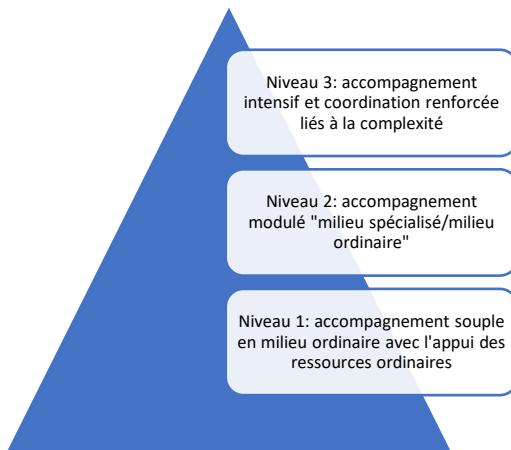
L'ensemble de la feuille de route établit les paliers pour y parvenir mais la transition effective nécessitera de nouvelles autorisations de fonctionnement qui pourront intervenir dans le cadre du pilotage du CPOM actuel ou en préparation de la prochaine contractualisation.

Les avenants au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pourront ainsi réviser les agréments en « *tout mode d'accueil et d'accompagnement* » et conforter les objectifs du pôle :

- Inclusion en milieu ordinaire grâce à de nouvelles prestations « hors les murs » et la modularisation des parcours de scolarisation
- Transformation de places d'établissements en ambulatoire
- Précocité d'intervention
- Soutien renforcé aux familles
- Développement de la subsidiarité par le renforcement des coopérations

- Consolidation des fonctions de coordination
- Elargissement de l'offre de répit, accueil temporaire
- Soutien à la participation, l'autodétermination
- Prises en compte des situations complexes

Le passage en dispositif doit constituer un réel levier pour l'inclusion et cohabiter avec des formes d'accueil « institutionnels », plus ou moins durables, selon les besoins spécifiques. Ainsi les DAME de l'ADAPEI 49 pourront moduler leur niveau d'intervention.



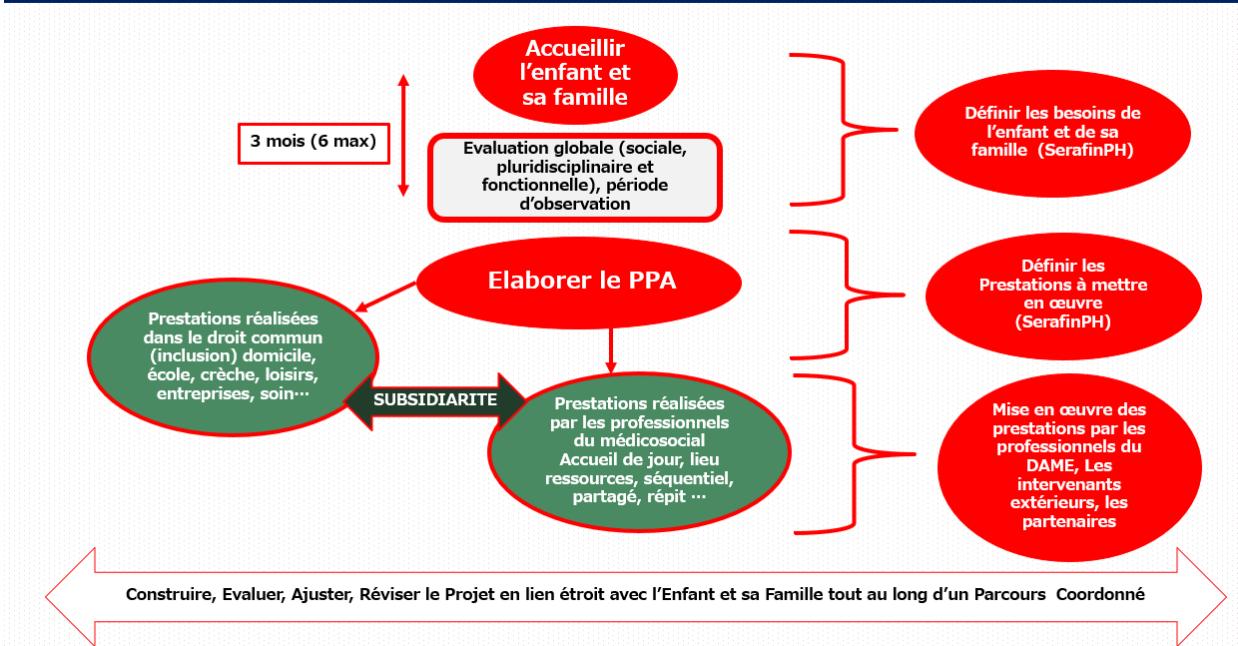
Le projet de pôle a vocation à initier cette transition en veillant à :

- Prendre en considération la réalité des flux et des besoins = permettre le renouvellement des prestations dans un périmètre qui dépasse la seule file active de l'établissement et qui permet de répondre aux besoins et à la tension sur l'offre.
- Intervenir sur un territoire parfois élargi et auprès de partenaires plus nombreux pour mailler le territoire par des partenariats
- Accompagner les nouvelles pratiques
- Faire évoluer des métiers cibles pour conforter l'expertise et les fonctions d'appui
- Remanier l'organigramme fonctionnel et les système d'information
- Construire ou réviser un niveau de coordination pour la cohérence des parcours sur la base du PPA comme repère clé

« Ainsi, les DAME prendront la forme d'une palette de prestations variées et souples, en faisant appel à de multiples partenaires, y compris en dehors du champ médico-social. Il devient un maillon important dans l'action de ce secteur, en tant que ressource et expert de l'inclusion ⁶

⁶ Stéphane ROGON ; directeur du DAME « La Horgne »

Dessine moi un DAME



Modélisation issue du groupe de travail des cadres du pôle ISAS

LES PRESTATIONS AU SEIN DU POLE

Dans le cadre des orientations et objectifs stratégiques lié à l'évolution de l'offre du pôle, les prestations répondent à l'exigence d'un accompagnement de qualité garanti à tous les enfants et toutes les familles accompagnées, quel que soit : le site, les professionnels à l'œuvre et le type de dispositifs qui porte la prestation. Les prestations représentent donc le panier de services que les familles peuvent attendre du pôle quelles que soient ses modalités selon le dispositif ou territoire.

En effet, les modalités et volumes peuvent être différents mais les prestations « types », leurs objectifs et les principes d'intervention font l'objet d'un consensus dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet de pôle.

L'échelon de spécification reste l'attribut des projets de service et d'établissements qui prendront en considération les orientations et objectifs stratégiques liées aux prestations garanties par le pôle.

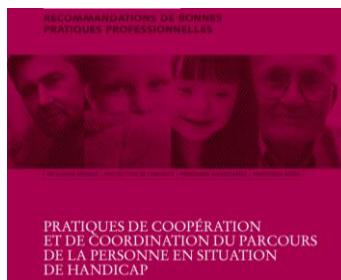
5.1 Le PPA : la garantie pour tous d'un parcours accompagné, coordonné, respectueux des droits et des attentes des enfants et familles accompagnés.

Une procédure harmonisée du PPA est en place depuis le 01 janvier 2021 afin que l'ensemble des composantes du pôle s'y réfèrent dans un souci partagé de garantir, d'une part un accompagnement respectueux des droits et attentes des personnes, et d'autre part une démarche consolidée et coordonnée répondant aux enjeux des parcours. Enfin, la démarche répond aux enjeux déclinés dans le PRS 2.

Orientation stratégique 2 Projet Régional de Santé des Pays de la Loire : Le citoyen, l'usager, acteur de sa santé et de son parcours de santé :

- Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens sur les déterminants de leur santé
- Renforcer le pouvoir d'agir de l'usager sur sa santé et sur son parcours de santé et d'accompagnement
- Faire du projet personnalisé un pilier de l'amélioration du parcours de vie
- Renforcer la prise en compte de la parole de l'usager, ses attentes et ses besoins

La démarche au sein des établissements de l'ADAPEI 49 s'appuie sur une mission de coordinateur de projet dont la fiche de mission est établie depuis le 11 mars 2016. **Les missions de coordination évoluent et sont amenées à évoluer compte tenu du développement des parcours inclusifs et de la transformation de l'offre et des prestations.** Elles devront être repositionnées à terme en veillant aux « surfaces » couvertes respectivement entre coordinateurs de parcours et chefs de service et leur coordination.



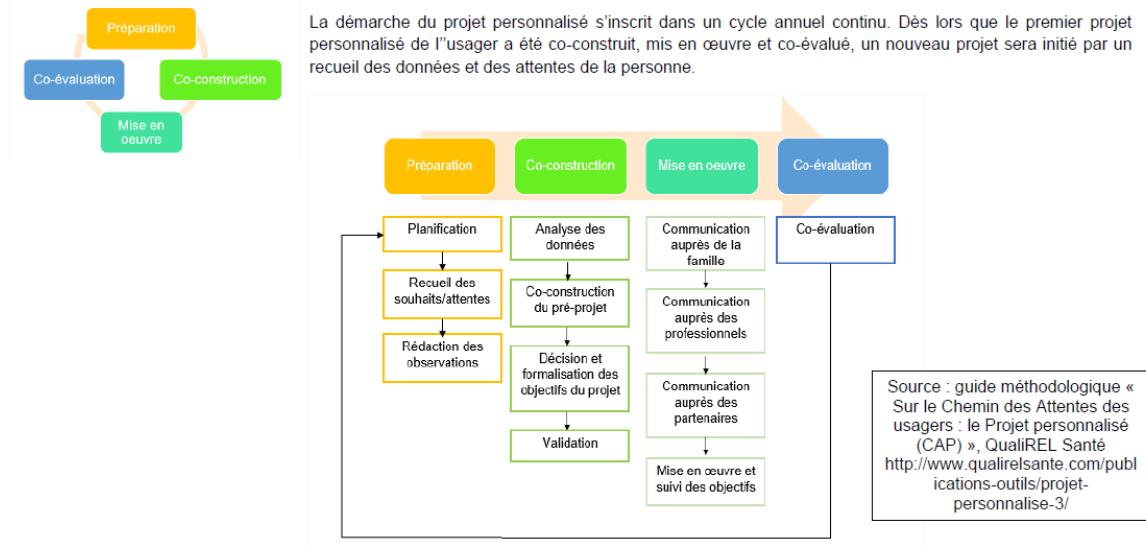
Les principes d'intervention concernant le PPA sont réaffirmés à l'occasion de l'élaboration du projet de pôle à travers le consensus de l'équipe de direction :

- La recherche de la meilleure expression des personnes accompagnées et le soutien à la pleine participation par la mise en œuvre de moyens de compensation et d'accessibilité
- La formalisation des objectifs de la personne dans une logique de parcours
- La promotion constante des capacités à partir d'une démarche de valorisation des compétences psychosociales
- La prise en compte de l'expertise d'usage dont dispose la famille
- La co-construction systématique avec les parents, acteurs de l'accompagnement
- La mise en œuvre généralisée de l'évaluation fonctionnelle, multidimensionnelle pour tous.
- Le recours à la coopération pour construire des réponses au sein d'un parcours coordonné

Ces principes alimenteront les pratiques et les processus pour les différentes des prestations liées au PPA déclinées dans les projets d'établissements et de service du pôle :

- Les prestations d'accompagnement à l'expression du projet personnalisé
- Les prestations d'accompagnement à l'exercice des droits et des libertés
- Les prestations de coordination renforcée pour des parcours complexes, des besoins plus intenses

Le cycle continu du projet personnalisé



Orientation stratégique	Garantir l'expression et la participation de la personne et de ses proches dans la conception et la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement.
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible aux personnes accompagnées et aux familles, l'information relative à leur place dans le processus d'élaboration du PPA. • Concevoir les supports garantissant la participation de la personne et de ses proches (recueils des besoins et attentes, formalisation des objectifs et modalités du PPA, bilan du PPA, ...)

5.2 Des prestations pour développer la participation dans la vie quotidienne et dans la société

L'accompagnement des enfants et adolescents vise leur développement et bien être au sein d'une société dont on attend plus de capacité à accueillir les différences pour devenir inclusive. Dans cette perspective les prestations au sein du pôle agissent sur **deux leviers interdépendants** :

- L'encouragement des personnes à participer dans la vie quotidienne et dans la société
- Des actions dans et sur l'environnement pour faciliter la participation sociale des enfants/adolescents et leurs familles

Ces deux leviers sont mobilisés de façon continue durant l'accompagnement et les actions sur l'environnement sont amenées à se développer compte tenu des orientations stratégiques du pôle pour plus d'inclusion. Les interventions en milieu ordinaire seront renforcées : école, loisirs, famille, vie domestique, ... Elles pourront être déclinées à partir de plusieurs modalités selon les besoins et les projets et selon le mode d'accueil (en établissement ou ambulatoire) :

- Appui expert auprès des professionnels et acteurs du milieu ordinaire ou du milieu spécialisé
- Guidance parentale
- Soutien aux familles
- Conseils et préconisation
- Coordination d'acteurs
- Apprentissages et mises en situation, stimulation et incitation
- Compensation et accessibilité, aménagements
- Suppléance, assistance, nursing, soutien
- Plaidoyer, intermédiation,

Sous différentes modalités, selon les âges, les besoins et les projets, l'ensemble des établissements et services du pôle ISAS de l'ADAPEI 49 délivre les prestations suivantes :

- Des prestations pour encourager l'autonomie et les apprentissages dans les actes de la vie quotidienne
- Des prestations pour communiquer avec autrui et faciliter les relations
- Des prestations pour accompagner la vie en famille, la vie affective et sexuelle
- Des prestations pour participer aux activités sociales, aux loisirs, aux activités de jour spécialisées
- Des prestations pour prendre des décisions adaptées à la situation et pour la sécurité

Le diagnostic partagé fait état d'un effort supplémentaire à poursuivre en matière d'outils et méthodes adaptés et/ou alternatifs pour renforcer les capacités liées à la communication et aux habiletés sociales et ce en cohérence avec le projet associatif.



Valorisation des capacités

- Tout accompagnement doit s'inscrire dans une démarche d'autodétermination qui vise le développement de l'autonomie de la personne ayant des besoins particuliers. Il met l'accent sur ses forces et les conditions de vie favorables à la réussite de son parcours.
- L'association favorise le développement des capacités des personnes handicapées vers une vie la plus autonome possible en respectant leurs spécificités et en étant attentive à leurs capacités réelles.
- Elle favorise les expérimentations pour révéler les possibles et poursuivre les objectifs fixés, au-delà des difficultés.

Les prestations relatives à la participation et la vie quotidienne seront élaborées à l'échelle des PPA pour soutenir, de façon graduée selon les âges et étapes, les objectifs liés à la participation et le pouvoir d'agir.

La démarche de prévention et la démarche qui porte la réflexion éthique et la politique de bientraitance veilleront à mieux structurer et formaliser la question du risque et à la mettre en perspective avec le respect de l'autodétermination et du droit à faire des choix. La réflexion éthique au sein du pôle doit pouvoir se déployer en interrogeant régulièrement la tension entre « respect des choix de vie » et « besoin de protection »

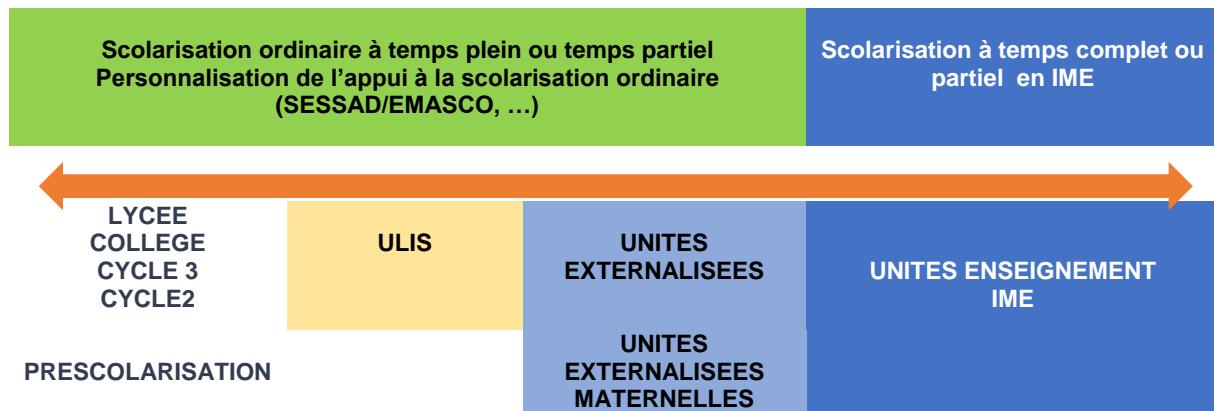
5.3 Les prestations pour mener une vie d'élève

Les prestations liées à la vie d'élève se conçoivent autour d'un projet personnalisé qui prend en compte l'ensemble des besoins de l'enfant car il n'est pas qu'un élève. Cependant, cette vie d'élève doit être ajustée aux souhaits et s'inscrire dans un projet d'école inclusive pour tous les enfants, pour laquelle l'ensemble des parents sont plus ou moins en attente comme le résultat de la consultation des parents.

La convention avec l'éducation nationale est en cours de révision et prendra en considération les différents projets inclusifs portés par le pôle : ouverture EEEA, EMASCO, renfort à la scolarité par les SESSAD, équipe appui TSA, externalisation des UEE. L'ensemble est articulé à tous les partenaires des territoires avec un axe de développement des liens avec les collectivités territoriales et les acteurs de la petite enfance.

Parallèlement, les approches pédagogiques et éducatives doivent continuer à évoluer au sein des unités internalisées pour les enfants les plus en difficulté. L'enjeu, compte tenu des profils variés, est de ne pas creuser un schisme qui opposerait « inclusion / institution » mais de permettre des parcours gradués de scolarisation qui prennent en compte toutes les ressources et tous les besoins de l'enfant. Dans le cadre de l'évolution de l'offre du pôle, une veille particulière, soutenue par la démarche PPA et une prise en compte des besoins de soins, sera menée pour évaluer les transitions inclusives. Le passage en DAME facilitera la mise en place de parcours souples et intégrés entre ressources du droit commun et ressources spécialisées.

Les prestations pour mener une vie d'élève seront donc déclinées avec plusieurs leviers selon le type de parcours et ses étapes :



Orientation stratégique	Accompagner le droit à une scolarisation de qualité en répondant aux besoins éducatifs particuliers
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Redéfinir les termes de la convention avec L'Education Nationale. Diversifier les modes de scolarisation et notamment en augmentant l'externalisation des unités d'enseignement et en développant la scolarisation partagée. Développer l'appui à la communauté éducative et aux parents avec des dispositifs mobiles (EMASCO, SESSAD, équipe d'appui TSA, ...) Moderniser les approches éducatives et pédagogiques, à partir de la recherche, des méthodes probantes et des apports de l'équipe pluridisciplinaire.

5.4 Les prestations pour préparer la vie d'adulte

La préparation à la vie d'adulte constitue un enjeu fort pour l'ensemble des acteurs et pour l'adolescent compte tenu des risques de rupture de parcours d'accompagnement. Les prestations pour préparer la vie professionnelle et pour vivre dans un logement doivent permettre aux jeunes concernés de poursuivre leurs objectifs et projets à l'appui de modalités les plus inclusives possibles et en anticipant avec les familles sur les solutions disponibles.

Les projets d'établissements du pôle seront attachés à décliner les modalités et leviers qui contribueront à prévenir les parcours et qui encourageront l'autonomie.

Orientation stratégique	Consolider l'accompagnement spécifique des jeunes 16-20 ans
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Rénover les projets d'établissements et de service à partir d'actions cibles concernant cet âge charnière (fin de scolarisation, besoins de protection juridique, vie affective et sexuelle, expérimentations de la vie autonome, information vers les familles sur les transitions, partenariats à anticiper et consolider,) Insérer dans la démarche PPA, un plan de transition garantissant la continuité du parcours.

5.5 Les prestations concernant les droits et les ressources

Le projet associatif rappelle les engagements de l'association et encourage les déclinaisons concrètes dans ses établissements et services.



Défense des droits

- La personne handicapée bénéficie de l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à toute personne humaine et de l'accompagnement garantissant leur effectivité. Elle remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.
- Elle est soutenue dans son accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté dans une démarche de valorisation de ses capacités et de respect de ses particularités.
- Elle accède à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire grâce à un accompagnement adapté et sécurisant.
- Elle participe à la définition, à la réalisation et à l'évolution de son projet d'accompagnement. La famille est associée à cette démarche.

Dans une perspective inclusive, l'enjeu est d'accompagner les enfants/adolescents et leurs familles au meilleur accès à l'ensemble des droits qui répondent à leur situation et besoins. Cet accompagnement doit se décliner à partir de l'évaluation régulière des situations dans une approche écosystémique, inscrite dans la démarche PPA, et par la déclinaison des modalités et espaces d'information dédiés à tous les usagers. Cette dimension de l'information est une composante clé de l'autodétermination et doit être saisie par toutes les strates d'un accompagnement coordonné et spécifiquement à l'occasion des transitions d'âges. Elle répond aussi aux besoin de soutien des aidants.

Parallèlement, le diagnostic préalable à l'élaboration du projet de pôle fait état de besoins sensibles pour les familles les plus en difficulté. Ces besoins nécessitent des réponses techniques précises et un accompagnement de type social facilitant les liens avec les ressources du droit commun.

Parallèlement, le pôle s'inscrit pleinement dans une veille particulière sur les droits et besoins fondamentaux des enfants les plus vulnérables et pour lesquels des liens avec l'ASE doivent reposer sur une lecture partagée du cadre national de référence en matière d'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger.⁷

5.6 Les prestations pour la santé, la rééducation et la réadaptation

Les prestations liées aux besoins de santé, de rééducation et de réadaptation s'inscrivent dans **un projet de soin du pôle à déployer au sein des différentes composantes du pôle**. Axe fort du CPOM, la dimension de la santé vise à couvrir de nombreux besoins repérés dans le cadre du diagnostic initial et dans une lecture plus approfondie des différents indicateurs disponibles.

Les prestations directes et indirectes délivrées dans les établissements et services du pôle se construisent comme de nombreuses réponses apportées à des besoins multiples qu'il

⁷ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

convient de mieux positionner dans le cadre de l'évaluation fonctionnelle et multidimensionnelle et dans un fonctionnement d'équipes décloisonnées.

Dans une approche globale, les prestations de soins restent reliées aux besoins en matière d'autonomie et de participation pour toutes les dimensions et habitudes de vie. Ces prestations engagent donc une **approche collaborative entre tous les professionnels** du pôle comme toutes les recommandations et le cadre réglementaire l'encouragent.

L'ensemble des processus et principes liés à ces prestations doivent donc être définis en conséquence dans chaque établissement à l'appui d'un projet de soin au sein du pôle ISAS qui borne les éléments suivants :

- Gestion de l'information et son partage.
- Implication de la famille et soutien aux aidants.
- Missions des professionnels et organisation des réunions pluridisciplinaires.
- Partenariats avec la médecine de ville, les établissements de santé, les ressources spécialisées du diagnostic jusqu'à la fin de vie.
- Politique de prévention et de promotion de la santé selon les âges de la vie.
- Types de prestations directes (en présence ou non de l'usager, par des salariés du pôle ou par des partenaires/prestataires) et indirectes dont les conventionnements clés ou spécifiques.
- Les lieux des prestations (domicile, école, ESMS, ...).
- La continuité des soins lors des week-ends et les vacances

LA BOUSSOLE DU POLE

6.1 Récapitulatif des orientations et objectifs stratégiques : la boussole du pôle

Axe : Spécificités et besoins du public accompagné

Orientation Stratégique	Prendre en considération les besoins spécifiques liés aux âges clés
Objectif stratégique	Renforcer les actions de préparation à la transition vers le secteur adulte.
Objectif stratégique	Développer l'intervention précoce au sein des DAME afin de permettre l'accès à la scolarisation ou son maintien en milieu ordinaire.
Orientation Stratégique	Renforcer la place essentielle des proches, prévenir les difficultés et soutenir leur pouvoir d'agir
Objectif stratégique	Rénover la procédure d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PPA pour garantir la co-construction avec la famille, dont la systématisation du recueil formalisé des souhaits et des attentes des familles et la présence des familles lors des PPA.
Objectif stratégique	Prioriser « l'aller vers » en proposant des visites et entretiens à domicile, mais aussi dans les milieux de vie des enfants et familles pour les différentes prestations.
Orientation Stratégique	Développer l'accueil d'enfants porteurs de TSA et conforter la spécificité de l'accompagnement
Objectif stratégique	Poursuivre le développement des compétences autour des TSA et la démarche de certification.
Objectif stratégique	Développer les modalités inclusives pour l'ensemble du parcours de l'enfant/adolescent porteur de TSA.
Orientation Stratégique	Ajuster l'offre du pôle à l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité
Objectif stratégique	Faciliter la fluidité des prises en charge partagées par des partenariats formalisés, solides et durables (ASE, psychiatrie).
Objectif stratégique	Développer des modalités d'accueil et d'accompagnement alternatifs (accueil familial spécialisé, IME 365 jours, accueil singulier, répit et soutien aux aidants professionnels ...).
Orientation Stratégique	Structurer, outiller et généraliser l'évaluation des besoins
Objectif stratégique	Généraliser l'évaluation multimodale, fonctionnelle et écologique pour tous les profils.
Objectif stratégique	Recourir à la nomenclature SERAFIN pour identifier et décliner les prestations qui répondront aux besoins.
Objectif stratégique	Consolider l'utilisation d'Ogirys dans le process d'évaluation des besoins (transmissions et partage d'information, PPA, ...).
Orientation Stratégique	Mener une politique de prévention et de promotion de la santé et renforcer leur accès aux soins.
Objectif stratégique	Formaliser un projet de prévention et de promotion de la santé et d'accès aux soins.
Objectif stratégique	Accompagner les équipes dans la prise en compte d'une approche globale de la santé qui soutient les compétences psychosociales.

Axe : Adapter l'offre et l'organisation

Orientation Stratégique	Organiser une offre modulaire, inclusive pour des parcours plus fluides.
Objectif stratégique	Définir la palette de services et modalités opérationnelles répondant aux enjeux et besoins d'une offre modulaire, inclusive et subsidiaire dans les différents domaines de vie de l'enfant/adolescent.
Objectif stratégique	Faire évoluer l'offre et le fonctionnement des IME en cohérence avec les besoins et les objectifs d'inclusion.
Orientation Stratégique	Bâtir des dynamiques collaboratives sur les territoires dans une démarche inclusive
Objectif stratégique	Définir la palette de services et modalités opérationnelles répondant aux enjeux et besoins d'une offre modulaire, inclusive et subsidiaire dans les différents domaines de vie de l'enfant/adolescent.
Objectif stratégique	Faire évoluer l'offre et le fonctionnement des IME en cohérence avec les besoins et les objectifs d'inclusion.

Axe : Piloter le pôle

Orientation Stratégique	Promouvoir les orientations du projet du pôle ISAS et soutenir la conduite des objectifs du projet de pôle.
Objectifs stratégiques de la commission associative	<p>Veiller à la mise en œuvre concrète de la place des familles au sein du processus d'élaboration et conduite du PPA</p> <p>Soutenir l'élaboration du projet de soin du pôle ISAS</p> <p>Veiller à l'équité des actions sur les territoires</p>
Orientation Stratégique	Implémenter le projet de pôle et accompagner le changement.
Objectif stratégique	Piloter la cohérence entre les besoins / objectifs/ moyens en s'appuyant sur les indicateurs d'activité et de gestion.
Objectif stratégique	S'assurer de la cohérence entre projets d'établissements/services et le projet de pôle.
Objectif stratégique	Soutenir la fonction de management dans la conduite du changement.
Objectif stratégique	Former les professionnels de façon ambitieuse à l'appui d'une GPEC de pôle.
Objectif stratégique	Mener des campagnes de communication régulières et diversifiées vers les familles, les partenaires, les professionnels sur l'évolution du projet de pôle.
Orientation Stratégique	Renforcer la dynamique qualité du pôle et soutenir une démarche porteuse de sens
Objectif stratégique	Conforter le système qualité du pôle et ses déclinaisons dans les ESMS du pôle : missions des correspondants qualité, fonctionnement de la cellule qualité, gestion documentaire, déploiement des RBPP dans les projets de services et établissements
Objectif stratégique	Outiller la démarche de gestion des risques et consolider la démarche de prévention de la maltraitance.
Objectif stratégique	Harmoniser les principes d'utilisation d'Ogiry.

Axe : Prestations au sein du pôle ISAS

Orientation Stratégique	Garantir l'expression et la participation de la personne et de ses proches dans la conception et la mise en œuvre du PPA
Objectif stratégique	Rendre accessible aux personnes accompagnées et aux familles, l'information relative à leur place dans le processus d'élaboration du PPA.
Objectif stratégique	Concevoir les supports garantissant la participation de la personne et de ses proches (recueils des besoins et attentes, formalisation des objectifs et modalités du PPA, bilan du PPA, ...)
Orientation Stratégique	Accompagner le droit à une scolarisation de qualité en répondant aux besoins éducatifs particuliers
Objectif stratégique	Redéfinir les termes de la convention avec L'Education Nationale.
Objectif stratégique	Diversifier les modes de scolarisation et notamment en augmentant l'externalisation des unités d'enseignement et en développant la scolarisation partagée.
Objectif stratégique	Développer l'appui à la communauté éducative et aux parents avec des dispositifs mobiles (EMASCO, SESSAD, équipe d'appui TSA, ...).
Objectif stratégique	Moderniser les approches éducatives et pédagogiques, à partir de la recherche, des méthodes probantes et des apports de l'équipe pluridisciplinaire.
Orientation Stratégique	Consolider l'accompagnement spécifique des jeunes 16-20 ans
Objectif stratégique	Rénover les projets d'établissements et de service à partir d'actions cibles concernant cet âge charnière (fin de scolarisation, besoins de protection juridique, vie affective et sexuelle, expérimentations de la vie autonome, information vers les familles sur les transitions, partenariats à anticiper et consolider,).
Objectif stratégique	Insérer dans la démarche PPA, un plan de transition garantissant la continuité du parcours.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Feuille de route du pôle

Axe : Spécificités et besoins du public accompagné					
Orientation Stratégique : Prendre en considération les besoins spécifiques liés aux âges clés					
Objectif stratégique	Renforcer les actions de préparation à la transition vers le secteur adulte	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser des outils 2002-2 (contrat de séjour – DIPC – RDF) au passage à la majorité ▪ Anticiper l'orientation vers secteur adulte ▪ Décrire dans chaque PE/PS les objectifs, modalités et les acteurs de la préparation à la transition d'âge ▪ Incrire cette mission dans la fiche de poste des coordinateurs de parcours 	Pilotes Directions d'ESMS / RQD	Echéances Second semestre 2022
Objectif stratégique	Développer l'intervention précoce au sein des DAME afin de permettre l'accès à la scolarisation ou son maintien en milieu ordinaire	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les partenariats avec les acteurs de l'intervention précoce (USBB / CAMPS / PRIOR / ERHR / CRA...) ▪ Former les professionnels à l'intervention précoce ▪ Formaliser dans les projets d'établissements les modalités d'intervention précoce dont les pratiques qui seront centrées sur les familles 	Pilotes Groupe de travail direction pôle	Echéances Début des travaux 1 ^{er} semestre 2022
Orientation Stratégique : Renforcer la place essentielle des proches, prévenir les difficultés et soutenir leur pouvoir d'agir					
Objectif stratégique	Rénover la procédure d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PPA pour garantir la co-construction avec la famille, dont la systématisation du recueil formalisé des souhaits et des attentes des familles et la présence des familles lors des PPA	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du COPIL Ogirys ▪ Définir les modalités associant les familles en lien avec la commission enfance. (Élaboration d'une charte ?) 	Pilotes Copil Ogirys	Echéances Evaluation de la procédure en cours fin 2022
Objectif stratégique	Prioriser « l'aller vers » en proposant des visites et entretiens à domicile, mais aussi dans les milieux de vie des enfants et familles pour les différentes prestations	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir dans tous les projets d'établissement les modalités et les objectifs des interventions dans tous les lieux de vie en lien avec le fonctionnement en DAME et selon l'étape de parcours 	Pilotes Groupe de travail direction de pôle	Echéances Début des travaux 1 ^{er} semestre 2022

Orientation Stratégique : Développer l'accueil d'enfants porteurs de TSA et conforter la spécificité de l'accompagnement					
Objectif stratégique	Poursuivre le développement des compétences autour des TSA et la démarche de certification	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les territoires qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de certification ▪ Poursuivre la formation TSA de l'ensemble des professionnels ▪ Mobiliser l'équipe d'appui et de coordination TSA afin de soutenir le développement de l'éducation structurée dans les établissements et services du pôle. ▪ Finaliser et diffuser largement le guide des pratiques d'accompagnement des personnes avec TSA et veiller à la cohérence de la démarche du PPA avec ce guide 	Pilotes	Echéances
Objectif stratégique	Développer les modalités inclusives pour l'ensemble du parcours de l'enfant/adolescent porteur de TSA	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux appels à projet : dispositifs, d'autorégulation, UEEA / UEMA ▪ Inscrire dans chaque PPA des actions à visée inclusive 	Pilotes Directions de pôle / cellule Autisme	Echéances En lien avec la procédure PPA
Orientation Stratégique : Ajuster l'offre du pôle à l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité					
Objectif stratégique	Faciliter la fluidité des prises en charge partagées par des partenariats formalisés, solides et durables (ASE, psychiatrie)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au comité de suivi de la charte de santé mentale et à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ▪ Répondre aux AAP conjoints (CD/ARS) en partenariat avec les acteurs du territoire ▪ Rechercher les possibilités de conventionnement 	Pilotes Direction de pôle	Echéances Tout au long du projet de pôle
Objectif stratégique	Développer des modalités d'accueil et d'accompagnement alternatifs (accueil familial spécialisé, IME 365 jours, accueil singulier, répit et soutien aux aidants professionnels ...)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une veille sur les appels à projet (notamment accueil singulier, handicap et protection de l'enfance) et y répondre ▪ Expérimenter des dispositifs de répit et en évaluer la pertinence en lien avec le déploiement des DAME 	Pilote Direction de Pôle et RQD	Echéances Tout au long du projet de pôle. Indicateur : Nbre de familles/assistants familiaux ayant disposé d'une proposition de répit

Orientation Stratégique : Structurer, outiller et généraliser l'évaluation des besoins					
Objectif stratégique	Généraliser l'évaluation multimodale, fonctionnelle et écologique pour tous les profils	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les professionnels à l'appui de plusieurs dispositifs dont internes sur postes de travail par transfert de compétences ▪ Engager une réflexion sur la mise en place d'équipes dédiées et sur la mise en œuvre du recueil de l'expertise d'usage des aidants 	Pilotes Direction de pôle	Echéances 2022/2023 Identifier le Nbre de professionnels formés et % d'enfants ayant bénéficié d'une évaluation
Objectif stratégique	Recourir à la nomenclature SERAFIN-PH pour identifier et décliner les prestations qui répondront aux besoins	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les professionnels ▪ Intégrer les nomenclatures au sein d'Ogirys et donc des PPA ▪ Décliner l'offre de chaque ESMS en se référant aux nomenclatures dans tous les PE-PS 	Pilotes DP / copil Ogirys	Echéances A compter de 2023 pour les formations.
Objectif stratégique	Consolider l'utilisation d'Ogirys dans le process d'évaluation des besoins (transmissions et partage d'information, PPA, ...)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du copil Ogirys ▪ Formaliser les missions des « super utilisateurs » 	Pilotes Direction de pôle / copil Ogirys	Echéances 1 ^{er} trimestre 2022 : formalisation de la fiche mission
Orientation Stratégique : Mener une politique de prévention et de promotion de la santé et renforcer leur accès aux soins.					
Objectif stratégique	Formaliser un projet de prévention et de promotion de la santé et d'accès aux soins	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager une réflexion associative sur le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH) (approche écosystémique du handicap) ▪ Initier un projet de soins sur le territoire choletais à travers un groupe de travail dédié 	Pilotes Direction de Pôle/ commission enfance/ Equipe direction territoire Choletais	Echéances GT territoire Choletais janvier 2022

Objectif stratégique	Accompagner les équipes dans la prise en compte d'une approche globale de la santé qui soutient les compétences psychosociales	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les professionnels ▪ Formaliser l'approche sur les compétences psychosociales au sein des PE-PS, en termes de principes d'intervention et de fiche action 	Pilotes	Echéances
				Direction de pôle et directions d'ESMS	2022 pour engager le PDC. Actions à évaluer fin 2022 avant déploiement

Axe : Adapter l'offre et l'organisation					
Orientation Stratégique : Organiser une offre modulaire, inclusive pour des parcours plus fluides.					
Objectif stratégique	Définir la palette de services et modalités opérationnelles répondant aux enjeux et besoins d'une offre modulaire, inclusive et subsidiaire dans les différents domaines de vie de l'enfant/adolescent	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager la construction des DAME en veillant aux spécificités des territoires ▪ Poursuivre la veille sur le fonctionnement des dispositifs existants à l'appui d'indicateurs clés ▪ Expérimenter des actions en dispositif innovant sur un territoire avant de généraliser sur le département ▪ Anticiper et formaliser les organigrammes qui s'adaptent aux besoins et aux projets des territoires ▪ Associer les familles afin de garantir la cohérence entre besoins et offre ▪ Formaliser un guide de présentation du fonctionnement DAME au sein du pôle ISAS 	Pilotes	Echéances
Objectif stratégique	Faire évoluer l'offre et le fonctionnement des IME en cohérence avec les besoins et les objectifs d'inclusion			Direction de Pôle / Equipe de direction du pôle	Formalisation des organigrammes fin 2022 Finalisation du guide fin 2023

Axe : Piloter le pôle / commission associative					
Orientation stratégique : Promouvoir les orientations du projet du pôle ISAS et soutenir la conduite des objectifs du projet de pôle.					
Objectif stratégique	Veiller à la mise en œuvre concrète de la place des familles au sein du processus d'élaboration et conduite du PPA	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les modalités d'évaluation de la procédure PPA au sein de la commission enfance ▪ Associer les CVS à la procédure d'évaluation 	Pilotes	Echéances
				Direction de pôle / Commission Enfance	Enquête de satisfaction (fin 2023)

Objectif stratégique	Soutenir l'élaboration du projet de soin du pôle ISAS	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer la réflexion et la participation de toutes les catégories de professionnels au processus d'élaboration du projet de soins 	Pilotes Direction de Pôle	Echéances Formalisation effective du projet de soins (fin 2023)
Objectif stratégique	Veiller à l'équité des actions sur les territoires	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une veille sur les ressources du territoire à partir de données et critères clés à définir ▪ Adapter les moyens aux besoins de ces territoires 	Pilotes DP/Equipe de direction pôle	Echéances Tout au long du projet de pôle

Axe : Piloter le pôle

Orientation Stratégique : Implémenter le projet de pôle et accompagner le changement.

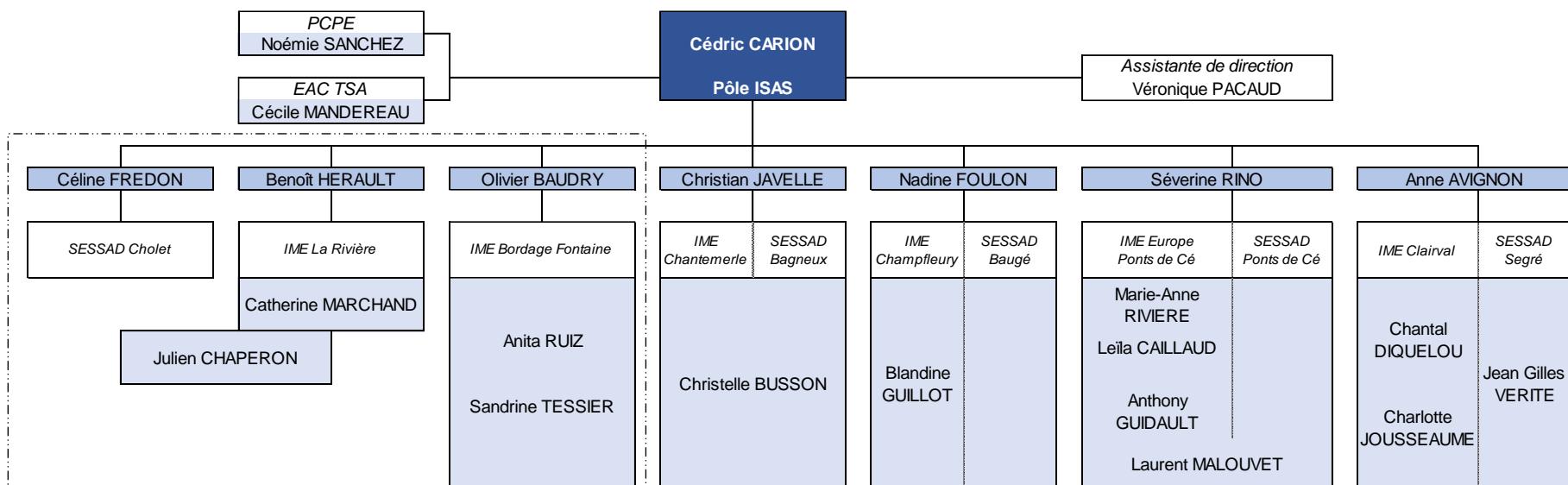
Objectif stratégique	Piloter la cohérence entre les besoins / objectifs/ moyens en s'appuyant sur les indicateurs d'activité et de gestion	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier une coopération renforcée avec les DAF et DRH ▪ Centraliser, partager et analyser les indicateurs d'activité au sein de l'équipe de direction 	Pilotes Direction de Pôle/DRH/DAF	Echéances Formalisation de tableaux de bords en lien avec EPRD/ERRD (2022)
Objectif stratégique	S'assurer de la cohérence entre projets d'établissements/services et le projet de pôle	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à décliner les orientations du projet de pôle au sein des PE-PS 	Pilotes Direction de Pôle / RQD / Commission Enfance	Echéances Second semestre 2022 (déclinaison des PEPS)
Objectif stratégique	Soutenir la fonction de management dans la conduite du changement	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former et accompagner (coaching individuel) les cadres ▪ Formaliser des fiches missions qui intègrent les évolutions des rôles et places des cadres 	Pilotes Direction de Pôle	Echéances Second semestre 2022
Objectif stratégique	Former les professionnels de façon ambitieuse à l'appui d'une GPEC de pôle	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer un plan de développement des compétences à l'échelle du pôle de manière pluriannuelle 	Pilotes Direction de Pôle / DRH	Echéances 2022

Objectif stratégique	Mener des campagnes de communication régulières et diversifiées vers les familles, les partenaires, les professionnels sur l'évolution du projet de pôle	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Systématiser la communication sur toutes les nouvelles actions ▪ Rénover les sites internet et les faire vivre 	Pilotes	Echéances
Orientation stratégique : Renforcer la dynamique qualité du pôle et soutenir une démarche porteuse de sens					
Objectif stratégique	Conforter le système qualité du pôle et ses déclinaisons dans les ESMS du pôle : missions des correspondants qualité, fonctionnement de la cellule qualité, gestion documentaire, déploiement des RBPP dans les projets de services et établissements	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formaliser le manuel qualité comme outil de référence de la démarche 	Pilotes Responsable Qualité Développement	Echéances 2023
Objectif stratégique	Outiliser la démarche de gestion des risques et consolider la démarche de prévention de la maltraitance	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier un travail sur la cartographie des risques ▪ Garantir la mise en œuvre effective de l'ensemble des étapes de la démarche de traitement des évènements indésirables (déclaration – analyse – communication – clôture) ▪ Rédiger la procédure de gestion des situations de maltraitance 	Pilotes CODIR / commission qualité	Echéances
Objectif stratégique	Harmoniser les principes d'utilisation d'Ogirys	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du copil Ogirys ▪ Formaliser les missions des « super utilisateurs » 	Pilotes Direction de Pôle / copil Ogirys	Echéances 1 ^{er} trimestre 2022 : formalisation de la fiche mission

Axe : Prestations au sein du pôle ISAS					
Orientation stratégique : Garantir l'expression et la participation de la personne et de ses proches dans la conception et la mise en œuvre du PPA					
Objectif stratégique	Rendre accessible aux personnes accompagnées et aux familles, l'information relative à leur place dans le processus d'élaboration du PPA	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un outil de présentation accessible de la procédure PPA destiné aux familles ▪ Faciliter les échanges et retours d'expérience entre familles 	Pilotes DP/ Commission Enfance	Echéances Second semestre 2022
Objectif stratégique	Concevoir les supports garantissant la participation de la personne et de ses proches (recueils des besoins et attentes, formalisation des objectifs et modalités du PPA, bilan du PPA, ...)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un groupe de pairs « Outils » pour notamment recenser les outils existants au sein des ESMS pour les partager et harmoniser les outils ▪ Prévoir un groupe de personnes accompagnées et leurs proches pour expérimenter et valider les outils ▪ Réaliser une veille sur les outils hors Adapei 49 	Pilotes Groupe de travail inter établissements et services	Echéances 2023
Orientation stratégique : Accompagner le droit à une scolarisation de qualité en répondant aux besoins éducatifs particuliers					
Objectif stratégique	Redéfinir les termes de la convention avec L'Education Nationale	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Solliciter des rencontres régulières avec l'EN afin de faire vivre la convention en cours d'élaboration 	Pilotes Direction de Pôle	Echéances Tout au long du projet de pôle
Objectif stratégique	Diversifier les modes de scolarisation et notamment en augmentant l'externalisation des unités d'enseignement et en développant la scolarisation partagée	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur les EMAS ▪ Renforcer les liens avec la DEC ▪ Expérimenter des dispositifs de scolarisation innovants ▪ Acter le principe de file active sur les unités d'enseignement 	Pilotes Direction de pôle	Echéances Evaluation du nombre d'UEE et nombre d'enfants qui en bénéficient à l'issue du projet de pôle
Objectif stratégique	Développer l'appui à la communauté éducative et aux parents avec des dispositifs mobiles (EMASCO, SESSAD, équipe d'appui TSA, ...)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des retours d'expérience sur les EMAS déjà engagées ▪ Structurer les outils en lien avec d'autres EMAS du département 	Pilotes Direction de pôle	Echéances Evaluation à l'issue du projet de pôle

Objectif stratégique	Moderniser les approches éducatives et pédagogiques, à partir de la recherche, des méthodes probantes et des apports de l'équipe pluridisciplinaire	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les professionnels ▪ Réaliser une veille et une recherche de nouvelles méthodes 	Pilotes Direction de Pôle et groupe de travail enseignants	Echéances 2023 Nbre de professionnels formés / diversité des actions réalisées
Orientation stratégique : Consolider l'accompagnement spécifique des jeunes 16-20 ans					
Objectif stratégique	Définir des actions cibles concernant cet âge charnière (fin de scolarisation, besoins de protection juridique, vie affective et sexuelle, expérimentations de la vie autonome, information vers les familles sur les transitions, partenariats à anticiper et consolider)	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénover les projets d'établissements et de service à partir d'actions cibles concernant cet âge charnière en déclinant les objectifs, les modalités et les acteurs impliqués. ▪ Formaliser dans les PE/PS les modalités d'intervention qui soutiennent les apprentissages à l'autonomie et qui encouragent l'autodétermination 	Pilotes Direction d'ESMS	Echéances 2022 / 2023
Objectif stratégique	Garantir la continuité du parcours	Leviers et modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insérer dans la démarche PPA, un plan de transition garantissant la continuité du parcours ▪ Fiche mission des coordinateurs de parcours 	Pilotes Copil Ogirys	Echéances 2023

ANNEXE 2 : Organigramme du pôle ISAS



Dispositif IME SESSAD Cholet - DISC

ANNEXE 3 : Glossaire

ANAP	<i>Agence Nationale d'Appui à la Performance</i>
ANESM-HAS	<i>Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements de Santé et Médico-sociaux - Haute Autorité de Santé</i>
ARS	<i>Agence Régionale de Santé</i>
ARSENE	<i>Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation interne</i>
ASE	<i>Aide Sociale à l'Enfance</i>
ATC	<i>Autorité de tarification et de contrôle</i>
CAFS	<i>Centre d'accueil familial spécialisé</i>
CASF	<i>Code Action Sociale et Familiale</i>
CD	<i>Conseil Départemental</i>
CNSA	<i>Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</i>
CPOM	<i>Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens</i>
CRA	<i>Centre Ressources Autisme</i>
CREAI	<i>Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations</i>
CRIP	<i>Cellule de Recueil des informations préoccupantes</i>
CVS	<i>Conseil de la Vie Sociale</i>
DAME	<i>Dispositif d'accompagnement medico éducatif</i>
EMASCO	<i>Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation</i>
EN	<i>Education Nationale</i>
ESMS	<i>Etablissement Social et Médico-Social</i>
ESS	<i>Economie Sociale et solidaire</i>
FALC	<i>Facile A Lire et à Comprendre</i>
FAQ	<i>Foire Aux Questions</i>
PAG	<i>Plan d'Accompagnement Global</i>
HAD	<i>Hospitalisation A Domicile</i>
IME	<i>Institut Medico Educatif</i>
INSEE	<i>Institut National Statistiques et Etudes Economiques</i>
MDA	<i>Maison Départementale de l'Autonomie</i>
OMS	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
PAG	<i>Plan d'Accompagnement Global</i>
PCPE	<i>Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées</i>
PDC	<i>Plan de Développement des Compétences</i>
PE-PS	<i>Projet d'Etablissement - Projet de Service</i>
PIAL	<i>Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés</i>
Pôle ISAS	<i>Pôle Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins</i>
PPA	<i>Projet Personnalisé d'Accompagnement</i>
PRAP	<i>Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique</i>
PRS	<i>Projet Régional de Santé</i>
RAPT	<i>Réponse Accompagnée Pour Tous</i>
RBPP	<i>Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles</i>
RH	<i>Ressources Humaines</i>
RSE	<i>Responsabilité Sociétale des Entreprises</i>
SAMSAH	<i>Service d'Accompagnement Médico-Sociale Adultes Handicapés</i>

SAVS	<i>Service d'Accompagnement à la Vie Sociale</i>
SEES	<i>Section Éducative et d'Enseignement Spécialisée</i>
SEHA	<i>Section d'éducation pour enfants avec handicaps associés</i>
SERAFIN - PH	<i>Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées</i>
SESSAD	<i>Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile</i>
SIPFP	<i>Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle</i>
TND	<i>Trouble du NeuroDéveloppement</i>
TSA	<i>Troubles du Spectre de l'Autisme</i>
UEE	<i>Unité d'Enseignement Externalisée</i>
UEEA	<i>Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme</i>
UEMA	<i>Unité d'Enseignement Maternelle Autisme</i>
VAD	<i>Visite A Domicile</i>